

Le 28/06/2019 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur DUFOUR, Monsieur DORIDAM, Monsieur TABOUREUX, Madame LEJEUNE, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur COËT, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur DELMAS, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur BAILLY, Monsieur DEGOUY, Monsieur PROOT, Monsieur POLLE, Monsieur VERSCHAEVE, Monsieur MULLOT, Monsieur CHATELET, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Madame DEVILLERS, Monsieur LEBESGUE, Madame GEOFFROY, Monsieur NOGRETTE, Monsieur LANGLET, Monsieur DE L'HAMAIDE, Monsieur DUBOIS, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame DJENADI, Monsieur VAN WALLEGHEM, Monsieur SAUVE, Monsieur GRUEL, Monsieur SIGNOIRT, Monsieur DELAERE, Madame SENOL, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Monsieur TABARY, Monsieur NARZIS, Monsieur BOURLEAU, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame HERBANNE.*

SUPPLEANTS *Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Jean-Marie DURIEZ à Madame Christelle CARVALLO, Monsieur Jacques BILLORE à Madame Catherine GAUCHERAND, Monsieur Jean-Pierre SENECHAL à Monsieur Cyr SAULNIER, Monsieur Sylvain FRENOY à Monsieur Serge DACHON.*

ABSENTS *Madame CAYEUX, Monsieur MARCHETTI, Monsieur GAMBLIN, Madame LESURE, Monsieur DUTHOIT, Monsieur TERNISIEN, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Monsieur CORDIER, Monsieur DESIREST, Madame BRAMARD, Madame FUMERY, Monsieur ROUSSELLE, Monsieur BALACHE, Monsieur ILLIGOT, Monsieur GASPART, Monsieur PALANDRE, Madame NAKIB, Monsieur RAHOUI.*

POUVOIRS *Monsieur Robert CHRISTIAENS à Monsieur Jean-Luc BRACQUART, Monsieur Charles LOCQUET à Monsieur Gilles BOITEL, Madame Martine DELAPLACE à Monsieur Laurent LEFEVRE, Monsieur Alain DRUJON à Monsieur Laurent DELAERE, Madame Nicole WISSOTZKY à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Nelly DEBRY à Madame Marie Claude DEVILLERS, Monsieur Michel ROUTIER à Monsieur Gilles DEGROOTE, Madame Corinne CORILLION à Madame Aysel SENOL, Monsieur Yves SAJOT à Madame Claudine GEOFFROY, Monsieur Hubert VANYSACKER à Monsieur Didier LEBESGUE, Madame Anne GEFFROY à Madame Jacqueline FONTAINE, Monsieur Joël LIONNET à Monsieur Erik MULLOT, Madame Guylaine CAPGRAS à Monsieur Franck PIA, Madame Nathalie BERTOIS à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Thibaud VIGUIER à Monsieur Grégory NARZIS, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur Antoine SALITOT à Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Elodie BAPTISTE à Madame Fatima ABLA.*

Date d'affichage	5 juillet 2019
Date de la convocation	21 juin 2019
Nombre de présents	61
Nombre de votants	81

Date de réception préfecture :  
Accusé en préfecture : 060-200067999-  
20190628-128050-DE-1-1  
Date de télétransmission : 5 juillet 2019  
Date de réception en préfecture : 5 juillet  
2019

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Chanez HERBANNE

Date de réception préfecture :  
Accusé en préfecture : 060-200067999-  
20190628-128050-DE-1-1  
Date de télétransmission : 5 juillet 2019  
Date de réception en préfecture : 5 juillet  
2019

**Administration générale - finances - compte administratif 2018 des budgets principal et annexes de l'exercice 2018 - approbation**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Vice-Président**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.612-12 et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du 11 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018 du budget principal ;

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 28 septembre et 10 décembre 2018 ;

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par madame la présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

*Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur ;*

Vu le document budgétaire conforme aux instructions comptable et budgétaire M14 et M4 et le rapport de présentation ;

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	2 785 308,02
Dépenses de l'exercice	67 896 627,09	Recettes de l'exercice	74 531 892,51
Total :	67 896 627,09	Total :	77 317 200,53

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>9 420 573,44</b>
---	---------------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	4 019 841,05	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	14 199 567,77	Recettes de l'exercice	15 598 341,13
Total :	18 219 408,82	Total :	15 598 341,13

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>-2 621 067,69</b>
--	----------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +6 799 505,75

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -2 360 459,22

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : +4 439 046,53**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

---

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	1 904 379,55
Dépenses de l'exercice	5 815 230,71	Recettes de l'exercice	7 532 261,25
Total :	5 815 230,71	Total :	9 436 640,80

<b>Résultat de la section d'exploitation (A)</b>	<b>3 621 410,09</b>
--	---------------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	2 705 240,04
Dépenses de l'exercice	6 210 940,48	Recettes de l'exercice	4 898 113,91
Total :	6 210 940,48	Total :	7 603 353,95

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>1 392 413,47</b>
--	---------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +5 013 823,56

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -1 902 466,50

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :** +3 111 357,06  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

---

## BUDGET ANNEXE SPANC

### Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	22 713,82
Dépenses de l'exercice	41 055,13	Recettes de l'exercice	24 870,01
Total :	41 055,13	Total :	47 583,83

<b>Résultat de la section d'exploitation (A)</b>	<b>6 528,70</b>
--	-----------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	60 866,11
Dépenses de l'exercice	18 248,00	Recettes de l'exercice	20 699,04
Total :	18 248,00	Total :	81 565,15

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>63 317,15</b>
--	------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +69 845,85

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -16 740,00

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :** +53 105,85  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

### Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	673 220,44
Dépenses de l'exercice	8 944 401,40	Recettes de l'exercice	8 326 235,16
Total :	8 944 401,40	Total :	8 999 455,60

**Résultat de la section d'exploitation (A)**

**55 054,20**

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	61 216,75	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	585 315,90	Recettes de l'exercice	1 868 494,49
Total :	646 532,65	Total :	1 868 494,49

**Résultat de la section d'investissement (B)**

**1 221 961,84**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +1 277 016,04

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -401 553,93

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : +875 462,11**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE GNV

### Section d'exploitation

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	520 813,98
Dépenses de l'exercice	276 696,49	Recettes de l'exercice	448 896,64
Total :	276 696,49	Total :	969 710,62

**Résultat de la section d'exploitation (A)**

**693 014,13**

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	88 888,72
Dépenses de l'exercice	35 716,66	Recettes de l'exercice	35 718,00
Total :	35 716,66	Total :	124 606,72

**Résultat de la section d'investissement (B)**

**88 890,06**

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +781 904,19

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : +781 904,19**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

Date de réception préfecture :  
Accusé en préfecture : 060-200067999-  
20190628-128050-DE-1-1  
Date de télétransmission : 5 juillet 2019  
Date de réception en préfecture : 5 juillet  
2019

## BUDGET ANNEXE ZONE DU HAUT VILLE

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	5 247 959,59	Recettes de l'exercice	5 247 959,59
Total :	5 247 959,59	Total :	5 247 959,59

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	861 703,63	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	4 810 518,58	Recettes de l'exercice	5 099 144,64
Total :	5 672 222,21	Total :	5 099 144,64

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>-573 077,57</b>
--	--------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : -573 077,57

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0,00

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : -573 077,57**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE ZONE DE PINCONLIEU

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 401 881,95	Recettes de l'exercice	1 401 881,95
Total :	1 401 881,95	Total :	1 401 881,95

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	567 227,92	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 201 447,91	Recettes de l'exercice	1 379 752,96
Total :	1 768 675,83	Total :	1 379 752,96

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>-388 922,87</b>
--	--------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : -388 922,87

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : -388 922,87**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)



## BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	8 276 428,99	Recettes de l'exercice	8 276 428,99
Total :	8 276 428,99	Total :	8 276 428,99

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	989 251,52
Dépenses de l'exercice	8 421 955,41	Recettes de l'exercice	8 131 978,71
Total :	8 421 955,41	Total :	9 121 230,23

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>699 274,82</b>
--	-------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +699 274,82

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :** +699 274,82  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 096 011,39	Recettes de l'exercice	1 096 011,39
Total :	1 096 011,39	Total :	1 096 011,39

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	802 004,32	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	806 010,30	Recettes de l'exercice	1 092 005,41
Total :	1 608 014,62	Total :	1 092 005,41

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>-516 009,21</b>
--	--------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : -516 009,21

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : -516 009,21**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES SAINT MATHURIN

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	1 129 680,64	Recettes de l'exercice	1 129 680,64
Total :	1 129 680,64	Total :	1 129 680,64

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1	818 796,92	Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	1 007 579,28	Recettes de l'exercice	940 898,28
Total :	1 826 376,20	Total :	940 898,28

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>-885 477,92</b>
--	--------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : -885 477,92

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :** -885 477,92  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TRANSFEREES

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	
Dépenses de l'exercice	14 000,00	Recettes de l'exercice	14 000,00
Total :	14 000,00	Total :	14 000,00

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	
Dépenses de l'exercice	7 000,00	Recettes de l'exercice	690 000,00
Total :	7 000,00	Total :	690 000,00

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>683 000,00</b>
--	-------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +683 000,00

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de :

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de : +683 000,00**  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

## BUDGET ANNEXE PEPINIERE

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1		Résultat reporté N-1	30 648,22
Dépenses de l'exercice	211 911,62	Recettes de l'exercice	203 755,48
Total :	211 911,62	Total :	234 403,70

<b>Résultat de la section de fonctionnement (A)</b>	<b>22 492,08</b>
---	------------------

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution N-1		Solde d'exécution N-1	49 136,16
Dépenses de l'exercice	271 419,94	Recettes de l'exercice	235 708,43
Total :	271 419,94	Total :	284 844,59

<b>Résultat de la section d'investissement (B)</b>	<b>13 424,65</b>
--	------------------

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2018 de (A + B) : +35 916,73

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -3 371,47

**Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :** +32 545,26  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Administration et finances" , réunie le 12 juin 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Commission** : - Administration générale et finances

**Service** : Direction des finances et du conseil de gestion

## **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

### **RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

#### ***PREAMBULE***

Le vote du compte administratif 2018 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Pour rappel, ce dernier a été précédé par un débat d'orientation budgétaire le 14/11/2017, suivi du vote des budgets primitifs 2018 le 11/12/2017 et des décisions modificatives afférentes les 28/09/2018 et 10/12/2018.

Les documents budgétaires « réglementaires », remis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

S'agissant de ces documents réglementaires, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3<sup>ème</sup> étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse [finances@beauvaisis.fr](mailto:finances@beauvaisis.fr),
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents réglementaires sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis (<http://www.beauvaisis.fr>) à la rubrique «présentation/ finances ».

## SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
A - Les résultats du budget principal .....	4
B - La section de fonctionnement .....	4
1 - Les recettes de fonctionnement.....	4
2 - Les dépenses de fonctionnement .....	11
3 - La répartition fonctionnelle de la section de fonctionnement .....	16
C – La section d’investissement.....	22
1 - Les ressources d’investissement .....	22
2- Les dépenses d’investissement .....	25
3- Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP).....	29
II – BUDGETS ANNEXES .....	30
A - ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	30
1– Section d’exploitation .....	30
2 – Section d’investissement.....	32
B- SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).....	34
1– Section de fonctionnement.....	34
2 – Section d’investissement.....	34
C – TRANSPORTS .....	35
1 – Section de fonctionnement.....	35
2 – Section d’investissement .....	37
D - STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES.....	38
1 – Section de fonctionnement.....	38
2 – Section d’investissement .....	39
E - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONES .....	40
1 - Parc d’activités économiques du Haut- Villé .....	40
2 - Pinçonlieu.....	42
3- Zone de Beauvais Tillé (Novaparc).....	44
4- Zone d’activités technologiques .....	46
5- ZAC Saint Mathurin .....	48
6- Zones d’activités transférées.....	50
F- PEPINIERE ET HOTEL D’ENTREPRISES.....	51
III – CONSOLIDATION DES RESULTATS.....	54
IV - RATIOS.....	55
V - REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS CONSOLIDES (fonctionnement + investissement.....	56

## SYNTHESE GENERALE

**Budget principal :** les recettes de l'exercice totalisent 90 millions d'euros et les dépenses 82 millions.

Les recettes de fonctionnement totalisent 74,5 million d'euros, soit un niveau supérieur à celui constaté en 2017 de + 3 millions d'euros. Cette augmentation s'explique essentiellement par la progression de la fiscalité de + 7 %.

Les dépenses de fonctionnement 2018 totalisent quant à elles 68 millions d'euros en diminution de 800 000 euros par rapport à 2017. Cette diminution s'explique par la restitution des compétences aux communes approuvée par délibération du 29/06/2017. Ainsi, pouvons-nous constater la diminution des charges à caractère général (- 5 %), de celles du personnel (- 2 %) et celles des charges de gestion courantes (-11%)

En matière d'investissement, ce sont 15,6 M€ de recettes qui ont été perçus, dont la plus grosse part provient de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (5 millions d'euros), vient ensuite le recours à l'emprunt (4 millions d'euros) et les dotations aux amortissements (4 millions d'euros).

S'agissant des dépenses d'investissements de 2018, elles totalisent 14 millions d'euros avec 11 millions de dépenses d'équipement dont la principale réalisation en 2018 a été celle du théâtre avec 4,38 millions d'euros.

### **Budgets annexes :**

**Le budget assainissement** totalise 17,8 millions d'euros de recettes et 12 millions d'euros de dépenses.

**Le budget des transports** totalise 10,4 millions d'euros de recettes et 9,8 millions d'euros de dépenses.

**Les budgets annexes de zone** totalisent 1 millions d'euros de recettes provenant des ventes de terrains et 327 000 euros de travaux.



# I – LE BUDGET PRINCIPAL

## A - LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	2 785 308,02	6 635 265,42	9 420 573,44		9 420 573,44
Investissement	-4 019 841,05	1 398 773,36	-2 621 067,69	-2 360 459,22	-4 981 526,91
<b>Total :</b>	<b>-1 234 533,03</b>	<b>8 034 038,78</b>	<b>6 799 505,75</b>	<b>-2 360 459,22</b>	<b>4 439 046,53</b>

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 s'établit à + 4 439 046,53 euros et fera l'objet d'une reprise lors la prochaine décision modificative de l'exercice 2019.

## B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

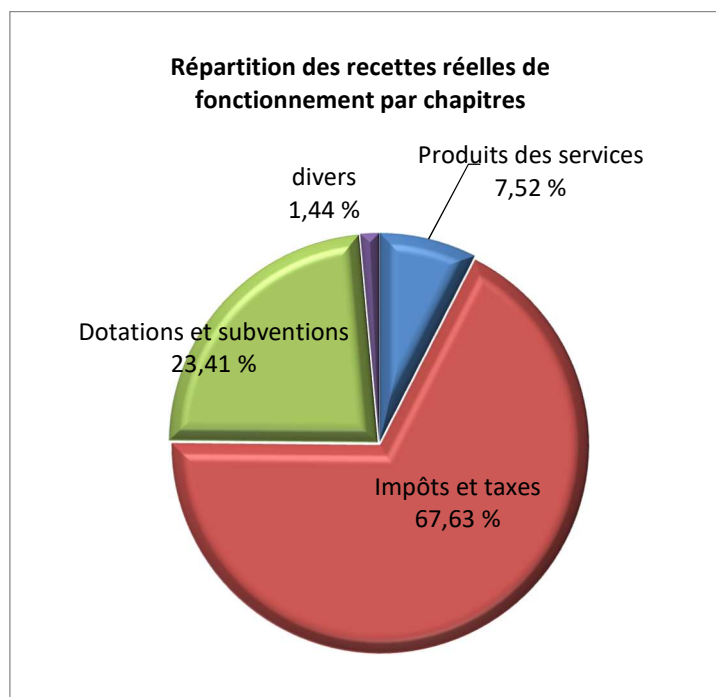
Le résultat d'exécution de l'année 2018 de la section de fonctionnement atteint 6 635 265,42 €. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

### 1 - Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		2016 CA (CAB31+CCR B)	2017 CA	2018		
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux réal.
013	Atténuations de charges	122 609	269 443	257 185	<b>331 421</b>	0,13 %
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	5 494 003	5 762 509	5 802 750	<b>5 596 952</b>	96 %
73	Impôts et taxes	44 530 663	47 048 210	49 136 340	<b>50 325 042</b>	102 %
74	Dotations, subventions et participations	17 797 287	17 916 186	16 817 363	<b>17 416 819</b>	104 %
75	Autres produits de gestion courante	179 473	161 632	140 100	<b>217 248</b>	155 %
76	Produits financiers	4	340	5	<b>69</b>	1384 %
77	Produits exceptionnels	129 495	71 477	29 100	<b>30 232</b>	104 %
78	Reprises sur provisions	82 935	245 970	494 705	<b>494 705</b>	100 %
<i>S/total recettes réelles de fonctionnement. :</i>		<i>68 336 468</i>	<i>71 475 768</i>	<i>72 677 548</i>	<b><i>74 412 488</i></b>	<i>102 %</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	204 049	131 046	190 000	<b>119 405</b>	63 %
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>		<b>68 540 517</b>	<b>71 606 813</b>	<b>72 867 548</b>	<b>74 531 893</b>	<b>102 %</b>

(1) hors reprise de résultat

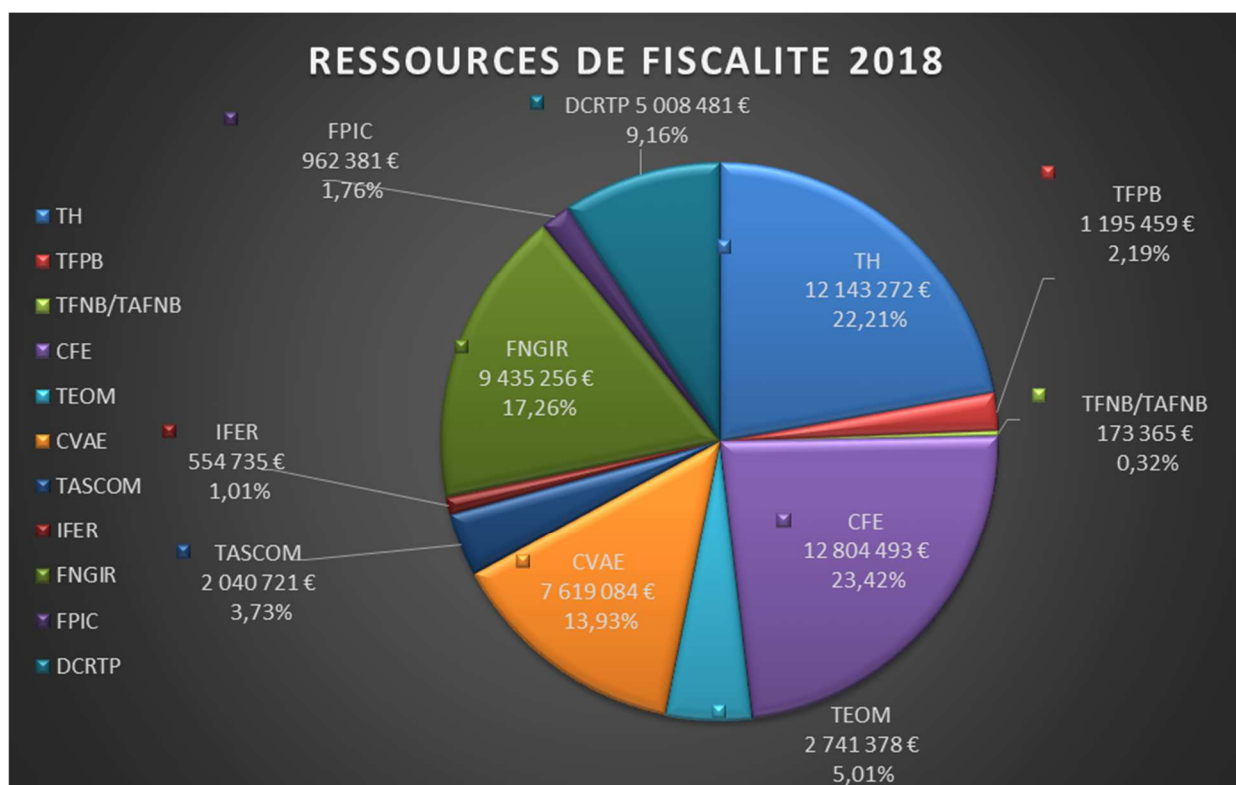
Les recettes réelles de fonctionnement (74 531 893 €) ont été réalisées à 102 % et sont en augmentation de 4 %. La répartition des recettes réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



#### 1.1 - Chapitres 73 « Impôts et taxes »

Ce chapitre représente 67,63 % des recettes réelles de fonctionnement perçues sur l'exercice 2018 et totalise **50 325 042 d'euros**.

Les ressources fiscales perçues en 2018 aux chapitres 73 (fiscalité directe) et 74 (compensations) se ventilent par imposition comme suit :



- l'article 73111 reprend les produits de fiscalité directe suivants : la **cotisation foncière des entreprises** (CFE ; 11 943 485 euros), **la taxe d'habitation** (TH ; 12 080 527 euros), **les taxes foncières sur les propriétés bâties** (1 192 917 euros) et **non bâties** (TFNB et TAFNB ; 173 365 euros).

A noter que nous percevons depuis 2017, suite à l'intégration des communes de l'ex-CCRB et à l'harmonisation fiscale correspondante, une taxe foncière sur les propriétés bâties.

En effet, dans le cadre de la procédure d'intégration fiscale liée à la fusion de plusieurs collectivités, l'article 1638-0 bis du code général des impôts (CGI) prévoit que le nouvel EPCI issu de la fusion peut retenir l'application sur son nouveau territoire d'un taux moyen pondéré issu de la fusion de la fiscalité des deux entités préexistantes.

Ainsi selon ce mécanisme et par délibération du 31/03/2017, le nouvel EPCI a décidé de retenir le taux moyen pondéré (TMP) de taxe foncière de 0,906 % contre 0 % auparavant pour l'ex-CAB<sub>31</sub>. Pour la TH (9,99 %) et la CFE (25,40 %) ce sont également les TMP qui ont été retenus. Pour le FNB, c'est le taux historique de la CAB<sub>31</sub> de 2,18 % qui a été retenu et non le TMP de 8,14 %.

Parallèlement une procédure d'intégration fiscale fixée à 3 années a été mise en place pour les trois TMP.

Le montant perçu total perçu en 2018 sur ce compte s'élève à **25 390 294 euros** soit une évolution de + 8,24 % (1 932 410 euros).

Cette évolution s'explique principalement par l'évolution des bases comprenant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 celles des 9 nouvelles communes ayant rejoint la CAB et aux mécanismes d'intégration progressive des taux.

Ainsi selon le même mécanisme développé ci-dessus ces communes se voient appliquer par délibération du 5 février 2018 des durées d'intégration fiscale sur leurs taux de contribution directe de 2018 à 2020 pour les taux de TH, FB et FNB et de 2018 à 2019 en matière de CFE considérant le choix de ne pas retenir le taux moyen pondéré de CFE de 25,32 % compte tenu de la faible importance de l'écart de taux et afin de faire concorder les durées de fin d'intégration en la matière sur tout le territoire à 2019.

Sur cette base les taux votés en 2018 pour notre territoire restent inchangés. Les taux appliqués sur chaque commune varient selon la procédure d'intégration fiscale qui leur est propre pour tendre à l'issue de celles-ci à l'application uniforme sur tout le territoire de la CAB des taux votés.

Elle s'explique également par l'intégration pérenne des mises à jours effectuées par les services fiscaux sur les exercices antérieurs soit spontanées soit à l'issue du travail d'audit sur nos bases fiscales mené notamment sur nos bases foncières depuis 2016.

Plus largement, les recettes liées aux contributions directes bénéficient également depuis 2018 de l'application de la revalorisation annuelle des valeurs locatives actualisée chaque année en fonction de l'inflation. Cette nouvelle formule est plus avantageuse pour les collectivités car l'on peut constater une hausse 2 fois supérieure (+1,1 %) à celle de 2017 (+0,40 %).

Cet article intègre **les rôles complémentaires** perçus au titre des différentes impositions pour un montant total de **109 274 euros** dont 106 119 euros au titre de la taxe d'habitation et 3 155 euros au titre de la taxe foncière.

Il s'agit pour l'essentiel de mises à jour des bases de l'année de référence par les services fiscaux.

- l'article 73112 comptabilise **la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) ; 7 619 084 euros ;

- l'article 73113 **la taxe sur les surfaces commerciales** (TASCOM) ; 2 040 721 euros ;

- l'article 73114 **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER) ; 554 735 euros dont un rôle supplémentaires de 1 592 euros ;

- l'article 7318 recense les **rôles supplémentaires** perçus au titre des différentes impositions pour un montant total de **926 295 euros** dont 861 008 euros au titre de la CFE (2013 à 2017), 62 745 euros au titre de la taxe d'habitation (TH 2016 à 2017) et 2 542 euros au titre de la taxe foncière (TF 2016 et 2017).

Il s'agit pour l'essentiel de redressements des services fiscaux.

- l'article 73211, correspond aux **attributions de compensation négatives** (**509 638 euros**) issues des reversements opérés par les communes dans ce cadre. Le montant a augmenté de + 4,78 % (+ 23 271 euros) par rapport à 2017. Cette variation résulte de la prise en compte en 2018 du transfert des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les EPCI à fiscalité propre : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des

inondations), des eaux pluviales, des ZAE (zones d'activités économiques) et des gens du voyage (terrains familiaux). Ces variations intègrent également la restitution des compétences de la petite enfance, de l'enseignement, de l'action sociale et santé et de la voirie communale. Pour les 9 communes ayant intégré la CAB au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ainsi qu'un ajustement des attributions de compensation (AC) de la commune de Bailleul-sur-Thérain de rôles de CFE. Ces montants ont été validés lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 10 septembre 2018 approuvés par la délibération du 28 septembre 2018. Ces évolutions affectent également le montant des attributions positives enregistrées à l'article 739211 en dépenses de fonctionnement.

- l'article 73221 comptabilise le **fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR ; 9 435 256 euros) soit une évolution de - 90 042 euros (- 0,95 %) liée au transfert à la CAB du prélèvement de FNGIR imputé préalablement à la CCOP (communauté de communes Oise Picarde) suite à l'intégration des 9 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- l'article 73223 comptabilise depuis 2017 le reversement perçu au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Cette recette qui s'élève à **962 381 euros** est en augmentation de 841 462 euros par rapport à 2017 mais représente en réalité un solde de - **253 488 euros pour la CAB** et de + **1 258 143 euros** pour les communes soit **un solde positif de 1 004 655 euros pour l'ensemble intercommunal**. En effet, notre EPCI du fait de la fusion est à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Le prélèvement est quant à lui comptabilisé en dépenses de fonctionnement à l'article 739223.

Quant à l'article 7331, il comptabilise le produit de **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) instituée au 01/01/2015 par délibération du 03/10/2014. Le taux fixé en 2018 à 2,50 % (identique depuis l'origine) a généré un produit fiscal de 2 741 378 euros soit une augmentation de + 26,15 % (568 342 euros) par rapport à 2017 du fait de l'intégration des bases des 9 nouvelles communes et de l'effet de l'harmonisation des taux instaurée sur le territoire. En effet, suite à la fusion de l'ex-CAB<sub>31</sub> et de l'ex-CCRB, deux zones de perception ont été créées par délibération du 31/03/2017 avec un taux différencié de 0,60 % applicable en 2017 pour les communes de l'ex-CCRB porté à 1,25 % en 2018 (délibération du 11/12/2017). Une harmonisation fiscale progressive de 4 années s'applique à cette deuxième zone pour atteindre en 2020 le taux historique de 2,50 %. Un troisième zonage a été institué par délibération du 13 janvier 2018 suite à l'adhésion des 9 nouvelles communes ainsi qu'un mécanisme de lissage portant sur une intégration d'une durée de 6 années. Cette délibération fixe à 11,90 % le taux de TEOM sur cette zone avec un taux à l'origine de 13,78 % appliqué sur le territoire de la CCOP. Ce montant intègre 4 248 euros de rôles supplémentaires.

Enfin, le produit de **la taxe de séjour** (article 7362) instaurée sur notre territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 atteint 145 260 euros en 2018 contre 133 837 euros soit une évolution de + 11 824 euros (+ 8,54 %).

La taxe de séjour étant une ressource affectée, elle est intégralement consacrée au financement des dépenses touristiques (cf. annexe budgétaire correspondante). Elle a fait l'objet sur cet exercice d'un reversement à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (OTAB) de 148 087,30 euros (cf. article 7398 en dépenses de fonctionnement), somme qui correspond aux recettes perçues arrêtées au 31/12/2018 et au reversement du solde restant dû fin 2017 de 2 827,20 euros.

## **1.2 - Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations (17 416 819 euros)**

Ce chapitre, en diminution de 3 % par rapport à 2017 et représente 23 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette diminution s'explique par la restitution des compétences aux communes de la CCRB. Il comptabilise notamment les principales dotations et compensations qui nous sont versées par l'Etat :

### **1.2.1 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI**

La DGF en 2018, totalise **10 293 181 euros et se répartit entre** la dotation d'intercommunalité (350 320 euros) et la dotation de compensation des groupements de communes (9 942 861 euros). Elle a évolué de + 1,94 % par rapport à 2017 (+ 195 949 euros) du fait principalement de la perception à nouveau depuis 2018 de la part intercommunalité de la DGF selon les éléments d'explication ci-dessous et des changements de périmètres intercommunaux.

### 1.2.1.1. – La dotation d’intercommunalité

La dotation d’intercommunalité qui était 0 € en 2017 du fait de la contribution de notre EPCI au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014 à hauteur de 2 772 001 euros est redevenue positive à hauteur de + 350 320 euros en 2018.

En effet, l’article L.5211-28 du code général des collectivités territoriales dispose que le montant de l’enveloppe de l’État alloué à la dotation d’intercommunalité des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de métropole et des départements d’outremer est minorée de 252 millions d’euros en 2014, de 621 millions d’euros en 2015, à nouveau de 621 millions en 2016 et de 310,5 millions d’euros en 2017.

La loi de finances 2018 n’a pas renouvelé cette contribution au titre de l’exercice 2018. Il convient toutefois de calculer le montant dû au titre des exercices antérieurs.

La minoration au titre de chacune des quatre années (2014 à 2017) est répartie entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal, minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de la mutualisation, telles que constatées au 1<sup>er</sup> janvier de l’année dans les derniers comptes de gestion disponibles.

La contribution de chaque EPCI s’obtient en ajoutant les minorations 2014, 2015, 2016 et 2017 adaptées chacune au périmètre 2018.

Ainsi, le montant de cette dotation 2018 avant CRFP (2 859 825 euros) est de **3 210 145 euros** et se décompose entre la dotation de base pour 1 406 577 euros et la dotation de péréquation pour 1 803 568 euros. Il est suffisant pour couvrir l’intégralité de la CRFP contrairement à 2017 où 81 032 euros avait été prélevé sur la fiscalité de notre EPCI (cf. chapitre 014 – article 73916 en dépenses de fonctionnement).

### 1.2.1.2. – La dotation de compensation

La variation constatée de - 1,53 % (- 154 371 euros) par rapport au montant perçu en 2017 s’explique par la déduction de la part liée à l’écêtement au taux 2018 de 2,09 % estimée à - 210 847 euros en 2018 atténuée par l’intégration des compensations « part salaires » des communes entrantes au 01 janvier 2018 estimées à + 56 476 euros.

### 1.2.2 – les compensations d’exonérations au titre de notre nouvelle fiscalité mixte décidées par l’Etat.

Ces ressources reversées par l’Etat à notre établissement totalisent **5 725 972 euros** en 2018.

Elles ont pour vocation à compenser :

- d’une part, les pertes de ressources fiscales occasionnées par la suppression de la taxe professionnelle avec l’allocation de la dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), pour un montant de **5 008 481 euros**.

- d’autre part, les exonérations en matière de fiscalité mixte décidées par l’Etat à hauteur de **717 491 euros** en 2018 contre 653 198 euros en 2017.

Selon leur nature et leur objet, les compensations font partie intégrante ou sont exclues du périmètre des variables d’ajustement de l’enveloppe normée des transferts financiers de l’Etat aux collectivités territoriales. L’article 41 de la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 marque une évolution par rapport aux années précédentes en ce qui concerne le champ des compensations et dotations soumises à minoration qui ne connaissent pas de nouvelles minorations.

En revanche, certaines dotations comme la dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle (DUCSTP) connaissent une nouvelle minoration en 2018. La DUCSTP fait l’objet d’une minoration intégrale. Dès lors cette dotation qui représentait 23 255 euros en 2017 pour notre EPCI n’est plus versée à compter de 2018 (article 748314).

Elles se déclinent ainsi :

- au 74833 pour les compensations liées à la contribution économique territoriale (CET) composée de la CFE et de la CVAE, à hauteur de **7 074 euros** dont 1 443 euros liés à la CVAE exonérée compensée et 5 631 euros de compensations liées aux exonérations de CFE pour réduction création d'entreprises (437 euros), de zones franches urbaines (595 euros), liées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour 1 782 euros et en faveur des diffuseurs de presse (2 817 euros) ;
- au 74834 (10 148 euros) sont comptabilisées les exonérations de taxes foncières pour les propriétés bâties (10 142 euros) et non bâties (6 euros) dont l'abattement de 30 % relatif au contrat de ville (9 280 euros) ;
- et au 74835 pour les compensations au titre de la taxe d'habitation (700 269 euros) soit + 78 116 euros par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des bases de taxe d'habitation des personnes de condition modeste à l'origine de cette compensation.

### ***1.2.3 – LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (ARTICLES 747 : 1 393 000 EUROS)***

Les principales participations se répartissent notamment ainsi :

- **26 % (359 000 euros)** pour le financement de nos établissements culturels avec notamment :
  - **158 000 euros** pour le projet **DEMOS** dont la plus grosse part (151 211 euros) a été versée par l'Etat,
  - **148 000 euros** versés par la région pour le financement d'actions de **l'école d'art**, de la **maladrerie** et des **médiathèques**,
- **21 % (299 000 euros)** de ces participations proviennent de la collecte des **déchets ménagers** : recettes filières et recyclage des déchets, participation du syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO) pour la fréquentation de la déchetterie d'Auneuil.
- **18 % (250 000 euros)** Pour le financement des actions dans le domaine de la famille : halte-garderie de Bresles et relais d'assistantes maternelles. Une part importante provient du versement, par la CAF du solde des financements du centre d'animation de la vie locale de Bresles 2017, compétence retransférée en 2018.
- **11 % (157 000 euros)** pour nos deux **chantiers d'insertion** versés par l'Etat, l'Europe et le département.
- **9 % (127 000 euros)** perçus au titre de l'allocation au logement temporaire (ALT) versée par la caisse d'allocations familiales pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des **gens du voyage** du « Muid Pinel » .

### **1.2.4 – Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) relatif aux dépenses de fonctionnement d'entretien**

Par ailleurs ce chapitre enregistre également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 , le FCTVA se rattachant aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie appartenant au bénéficiaire du fonds éligibles, ce qui représente pour cet exercice 4 366 euros.

### ***1.3 - Chapitre 70 – Produits des services 5 596 952 euros***

Ce chapitre enregistre un taux de réalisation de 96 % par rapport aux prévisions budgétaires et une diminution de 3 % liée à la restitution des compétences.

62 % de ces recettes proviennent des remboursements de charges (hors salaires) de la **mutualisation** des services communs (3 496 000 euros)

Les autres recettes sont celles :

- des prestations de services pour 1 465 000 euros dont :
  - 986 000 euros pour les entrées des équipements aquatiques dont 83 % proviennent de l'aquaspace, le reste de la piscine Jacques Trubert ;

- 308 000 euros enregistrés au titre des recettes usagers des services culturels ;
- 124 000 euros proviennent des recettes usagers pour les déchets (accès déchetteries des professionnels et revente de déchets) ;
- des remboursements des budgets annexes (535 939 euros) qui comprennent la participation aux frais généraux et de personnel supportés par le budget principal (art 70841 & 70872) ;
- des remboursements de divers frais pour un montant de 78 000 euros (personnel mis à disposition auprès de l'office de tourisme, comité de gestion du théâtre du Beauvaisis, frais de fonctionnement de la maison des services et des initiatives Harmonie partagés avec la ville de Beauvais, ...)
- des recettes provenant des droits de place acquittés par les gens du voyages pour 16 000 euros ;
- de la vente de produits pour 5 000 euros (boutique maladrerie, déstockage de livres).

#### **1.4 - Chapitre 013 – Atténuation de charges 257 000 euros**

Il s'agit principalement des remboursements de frais de personnels suite à maladie ou accident.

#### **1.5 - Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 217 248 euros**

- Les **revenus des immeubles** (art. 752) totalisent **142 000 euros**. La location de la maison des services et des initiatives harmonie (MSIH) (100 108 euros) dont le nombre de locataires a augmenté voit ses recettes croître de 12 % .La location de la grange de la maladrerie reste stable (40 398 euros), Ces deux opérations couvrent la quasi-totalité de ces recettes.
- les produits divers de gestion courante (article 7588) totalisent **70 000 euros**, et reprennent divers avoirs sur factures, **régularisations comptables et reversements divers**.

#### **1.6 - Chapitre 76 – Produits financiers 69 euros**

Il s'agit de produits de participations sur des parts sociales détenues par l'agglomération.

#### **1.7 - Chapitre 77 – Produits exceptionnels 30 232 euros**

Le chapitre 77 comptabilise les recettes exceptionnelles et donc, par nature, ponctuelles. Elles tiennent compte essentiellement des dégrèvements d'impôt (27 032 euros), le reste regroupe les remboursements de notre assurance suite à des sinistres, la perception de pénalités appliquées sur nos marchés publics ou par décision de ainsi que diverses annulations de dépenses réalisées les années précédentes.

#### **1.8 - Chapitre 78 – Reprise du provisions 494 705 euros**

Reprise :

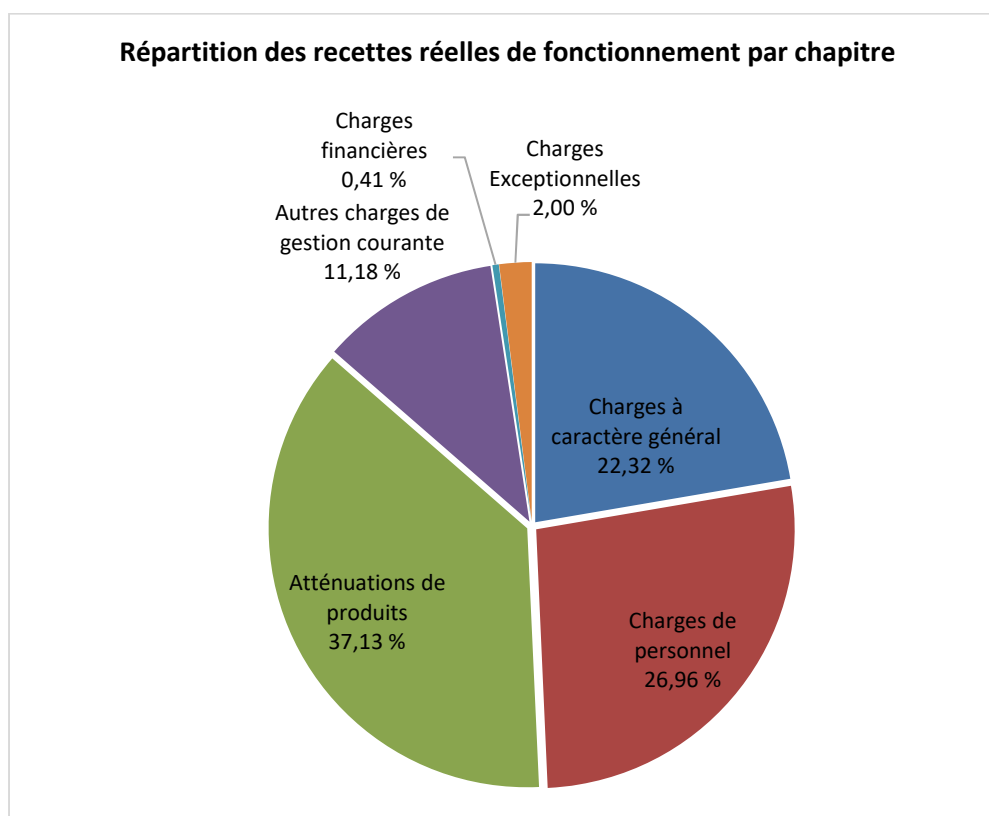
- totale de la provision constituée en 2014 suite à la clôture du litige nous opposant avec la société Decamp Dubos
- partielle de la provision constituée en 2016 pour les indemnités versées à Véolia suite à l'abandon du projet Symeo.

#### **1.9 - Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section**

Ces opérations trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et concernent les reprises de subventions pour un montant de **119 405 euros**. Elles consistent en l'intégration au compte de résultat des subventions d'investissement perçues et sont donc liées directement à la durée d'amortissement des biens qui leurs sont rattachés.

## 2 - Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		2016 CA (CAB31+CCRB)	2017 CA	2018		
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux réel.
011	Charges à caractère général	15 435 861	14 987 258	14 989 736	<b>14 181 300</b>	95 %
012	Charges de personnel	16 631 624	17 542 569	17 920 459	<b>17 130 258</b>	96 %
014	Atténuations de produits	22 186 589	22 741 696	23 634 370	<b>23 595 377</b>	100 %
65	Autres charges de gestion courante	6 362 008	8 014 995	7 468 838	<b>7 107 409</b>	95 %
66	Charges financières	300 380	292 817	346 000	<b>260 233</b>	75 %
67	Charges exceptionnelles	1 042 673	1 010 940	1 289 447	<b>1 273 463</b>	99 %
68	Dotations aux provisions	700 000				
S/total dépenses réelles de fonctionnement. :		62 659 135	64 590 274	65 648 850	<b>63 548 041</b>	97 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 179 371	4 105 108	4 350 000	<b>4 348 586</b>	100 %
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>		<b>66 838 506</b>	<b>68 695 382</b>	<b>69 998 850</b>	<b>67 896 627</b>	<b>97 %</b>



### - Chapitre 011 – Charges à caractère général 14 181 300 euros

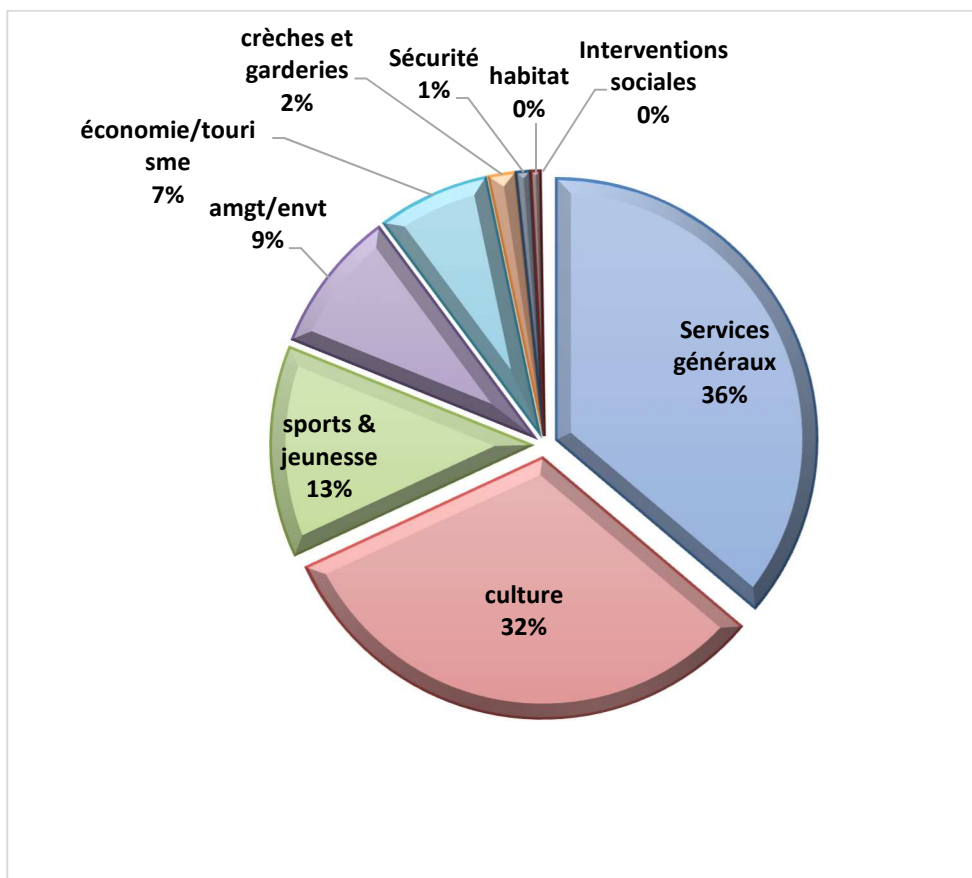
Ce chapitre, réalisé à hauteur de 95 %, et en diminution de 5 % couvre :



- Les **achats de stocks** : comptes **60** pour 1 747 000 euros, essentiellement :
  - Les **fluides** (eaux/gaz/électricité : **1 038 000 euros** ;
  - Les **fournitures** dites **non stockées** pour **239 000 euros** sont principalement celles des **sacs à déchets verts** (**171 000 euros**)
  - Les achats de **livres et autres supports culturels** pour les médiathèques (**223 000 euros**) ;
  - Les **fournitures d'entretien et de petits équipements** pour **115 000 euros** .
  
- Les services extérieurs : comptes **61** pour 11 222 000 euros :
  - L' article 611, **prestations de services** (9 717 000 euros) concernent, pour 90 %, les prestations de services liées aux **déchets ménagers** pour **8 805 000 euros** ;
  - 615 : ces articles couvrent les dépenses **d'entretien, de maintenance et de réparation** des équipements, des bâtiments (extérieurs et intérieurs) et des voiries. Les dépenses 2018 totalisent **1 039 000 euros** ;
  - 617 : **Etudes et recherches** pour **150 000 euros** avec principalement :
    - plan climat-air-énergie territorial : 56 000 euros ;
    - mission prospection économique : 35 000 euros ;
    - mission d'évaluation du contrat de ville : 23 000 euros ;
    - études sur la collecte des déchets ménagers : 23 000 euros.
  - 6184 : article **formation 120 000 euros**.
  
- Les autres services extérieurs (comptes **62 : 1 185 000 euros**) couvrent essentiellement :
  - articles 623 : **relations publiques, communication**. Ces dépenses de publications, impression et insertion totalisent **314 000 euros** ;
  - article 6281 **cotisations (168 797 euros)**. Coût supporté essentiellement par l'aménagement avec la cotisation versée à Oise-les-Vallées (65 000 euros pour une expertise en matière urbaine, économique, sociale ou environnementale) et celle versée à l'association du pays du Grand Beauvaisis pour 53 000 euros (APGB) ;
  - article 6282 : les frais de **gardienage** pour **178 000 euros** (déchetteries et points verts, aquaspace et théâtre principalement) ;
  - article 6283 : les frais de **nettoyage de locaux** pour **138 000 euros** ;
  - article 62875 : remboursement de frais aux communes membres pour **111 000 euros** couvrent les remboursements effectués auprès de la ville de Beauvais dans le cadre de la **mutualisation** ;
  - article 626 : **120 000 euros** pour les frais de **télécommunications et d'affranchissement** .
  
- Les comptes **63 (27 000 euros)** correspondent aux paiements de nos impôts (taxe foncière pour 12 279 euros) et à des droits d'accès (droits d'auteurs ou informatique) pour 14 912 euros,

## **2. 2 - Chapitre 012 - Charges de personnel 17 130 258 euros**

Ce chapitre a un taux de réalisation de 96 % et en diminution de 2 % Le graphique ci-dessous répartit ces dépenses par activités



### 2.3 Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre regroupe notamment les reversements de fiscalité aux communes membres par le biais des attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Le montant total pour l'année 2018 est de 23 595 377 euros. Il est composé :

- de dégrèvements sur taxes foncières pour **441 euros** (article 7391171) ;
- de reversements de fiscalité au titre de dégrèvements sur la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) opérés à hauteur de **2 479 euros** en 2018 suite aux décisions de restitutions qui nous sont transmises ponctuellement en cours d'exercice par la direction départementale des finances publiques de l'Oise (DDFIP) – (article 7391178) ;
- des attributions de compensation positives pour un total de **21 728 500,93 euros** en 2018 dues au titre des différents transferts de compétences, dont le montant versé en 2018 est supérieur de + 1 181 466,61 euros à celui versé en 2017 (20 547 034,32 euros). Cette variation résulte de la prise en compte en 2018 du transfert des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les EPCI à fiscalité propre : GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (- 85 595,50 euros), eaux pluviales (- 29 163 euros), ZAE – Zones d'activités économiques (- 88 300 euros) et gens du voyage – terrains familiaux (- 43 467,77 euros). Les attributions de compensations 2018 ont également été modifiées des restitutions de compétences aux 9 nouvelles communes ayant intégré la CAB au 01/01/2018 au titre de la petite enfance (+ 67 571,06 euros), de l'enseignement (+ 15 148,73 euros), de l'action sociale et de la santé (+ 4 823,32 euros) et de la voirie communale (+ 90 593,07 euros) auxquels s'ajoutent + 87 161 euros liés à un ajustement de rôles de CFE rattaché à la commune de Bailleul-sur-Thérain. Ces montants ont été validés lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 10 septembre 2018 et approuvés par la délibération du 28 septembre 2018.

- de la dotation de solidarité communautaire (**500 000 euros**) allouée au titre de 2018, répartie en vertu de la délibération du 29 juin 2018 entre les 53 communes du territoire de la CAB selon les critères définis dans le pacte fiscal et financier adopté par délibération du 14 novembre 2017. Pour mémoire, en 2017, en l'absence de pacte fiscal et financier, seule la commune de Beauvais était éligible à la perception de la part obligatoire de DSC à verser par l'EPCI aux communes concernées par les dispositifs du contrat de ville.
- du fonds de péréquation intercommunale (**1 523 374 euros**) réparti **entre la CAB (1 215 869 euros - article 739223)** et ses communes membres (307 505 euros), conformément à la notification par la préfecture parvenue en juin 2018. La loi de finances pour 2018 préserve l'architecture globale du dispositif. Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La CAB a décidé en 2018 de conserver la répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement entre l'EPCI et ses communes établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT selon la répartition ci-dessous transmise par la préfecture qui fait ressortir un solde net négatif pour notre EPCI de - 253 488 euros.

	<b>Prélèvement Article 739223</b>	<b>Reversement Article 73223</b>	<b>Solde FPIC</b>
<b>Répartition du FPIC 2018</b>	Montant de droit commun		
<b>Part EPCI</b>	-1 215 869	962 381	-253 488
<b>Part communes membres</b>	-307 505	1 565 648	1 258 143
<b>TOTAL</b>	<b>-1 523 374</b>	<b>2 528 029</b>	<b>1 004 655</b>

- le reversement de la taxe de séjour effectué à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais pour un montant de 148 087,30 euros. (cf. explications ci-dessus - chapitre 73).

#### **2.4 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (7 107 409 euros)**

Ce chapitre est réalisé à hauteur de 95 % et en diminution de 11 %. Il n'y a pas eu de versement de subvention d'équilibre au budget annexe de Beauvais Tillé (novaparc), cette participation était de 1,5 millions d'euros en 2017. Ces subventions aux budgets annexes de zone sont affectées, en fonction du résultat N-1, au budget supplémentaire N. Pour 2018, le résultat 2017 n'a pas dégagé un résultat suffisant pour attribuer une subvention aux budgets annexes de zone.

Les autres principales charges de ce chapitre sont :

- La **contribution au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** pour un montant à hauteur de **3 863 000 euros**.
- Les **subventions et participations** versées par l'agglomération (articles 657) pour un montant de **2 685 000 euros**. Le détail des montants des subventions allouées est présenté dans la maquette budgétaire (point IV- Annexes - B1.6).
- les **indemnités versées aux élus** (articles 653 pour un montant à hauteur de **341 000 euros**),
- La **contribution** annuelle **aux organismes de regroupements** pour un total 180 000 euros et dont le détail vous est présenté en annexe de la maquette budgétaire (IV- C3.1 : liste des organismes de regroupement auxquels adhère l'établissement). Il s'agit de nos participations aux syndicats intercommunaux.

#### **2.5 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement**

**Chapitre 66 - charges financières.** Ces charges, d'un montant de **260 233,21 euros**, concernent le paiement des intérêts échus (276 868,43 euros) et les intérêts courus non échus (ICNE de -16 635,22 euros).

Celles-ci diminuent de - 32 583,70 euros (- 11,13 %) par rapport à 2017 du fait principalement :

- de la variation de - 6,42 % (+ 19 006 euros) des échéances en intérêts selon l'exécution des tableaux d'amortissements en cours grevés de charges d'intérêts supplémentaires du fait des nouveaux emprunts contractualisés fin d'année 2018 (cf. détail au chapitre 16 en recettes d'investissement) ;
- de la baisse concomitante des ICNE constatée sur 2018 (- 10 986 euros) ;
- de la baisse des intérêts liés à notre ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2018. 2 591,56 euros en 2017 contre 0 euros en 2018.

Les charges financières dans leur globalité continuent de représenter une très faible part (0,41 %) de nos dépenses réelles de fonctionnement.

### **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 1 273 463 euros**

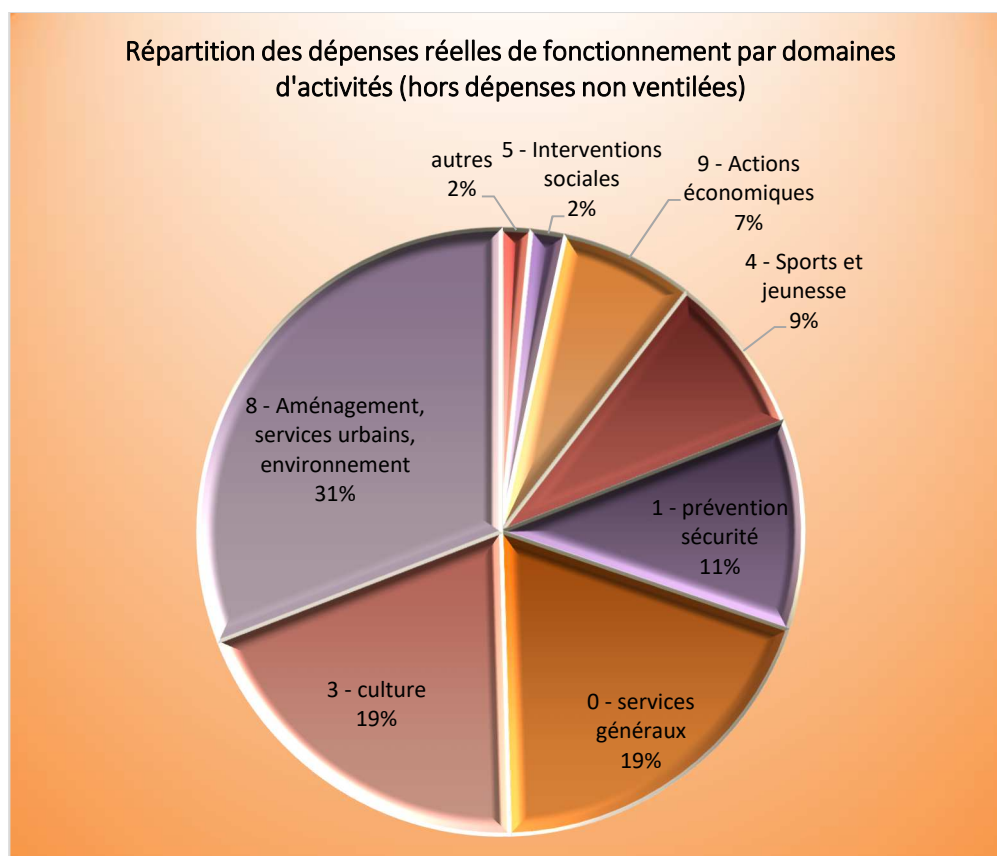
Avec un taux de réalisation de 99 %, ce chapitre est en augmentation de 26 %, conséquence de l'augmentation de la subvention versée au budget annexe transports

Il s'agit pour l'essentiel :

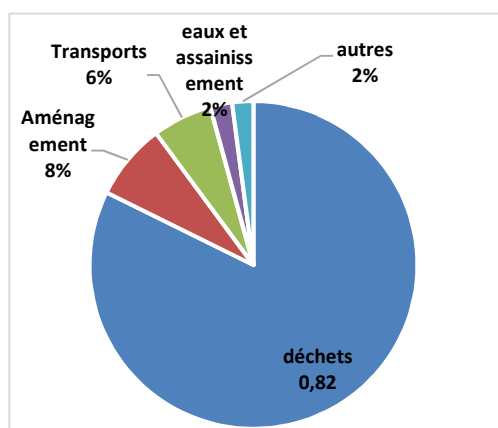
- de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe transports pour 716 842 euros (650 379 euros en 2017)
- du montant de **399 270 euros** inscrit au 673 (annulation titres sur exercice antérieur) pour tenir compte du règlement du litige que nous avons avec la société Décamp Dubos, cette dépense est entièrement financée par la reprise de provision évoquée en page 10.
- De **95 946 euros** versés au SMDO pour les **indemnités** versées à **Véolia** suite à l'abandon du **projet Symeo**. Cette dépense est entièrement financée par la reprise de provision évoquée en page 10.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section.** Ces opérations trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement. Elles concernent les dotations aux amortissements (**4 348 586,13 euros**) en augmentation de + 5,93 % par rapport à 2017 sur la base du réalisé 2017 en dépenses d'investissement.

### 3 - La répartition fonctionnelle de la section de fonctionnement



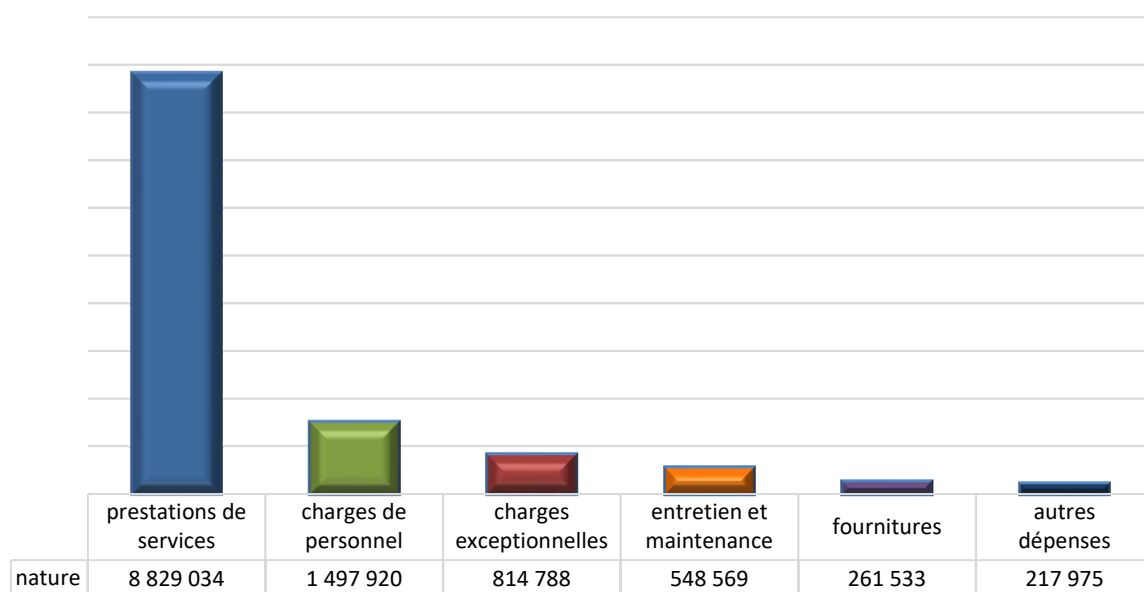
#### 3.1 - La fonction 8 - Environnement – aménagement (12 169 819 euros)



Secteurs	montants
déchets	10 016 115
Aménagement	920 452
Transports	716 842
eaux et assainissement	263 333
autres	253 077
<b>total</b>	<b>12 169 819</b>

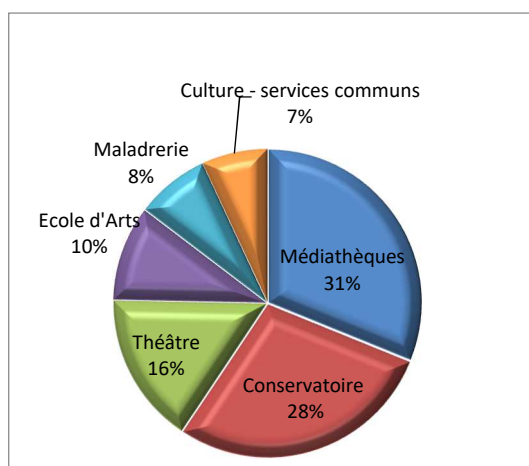
**Les déchets** sont la plus grosse part des dépenses avec les prestations de collecte et traitement des déchets, **l'aménagement** comprend les dépenses liées à cette compétence y compris celles du système d'information géographique (SIG). L'eau et l'assainissement couvrent les dépenses d'entretien des **eaux pluviales**, les autres dépenses couvrent essentiellement la prestation d'accompagnement, par le conservatoire des espaces naturels de Picardie, pour la réalisation du document d'objectif Natura 2000.

### fonction 8 - répartition par nature de dépenses



Les prestations de services, et principalement celles rattachées aux déchets, représentent 73 % de ces dépenses. Les charges exceptionnelles présentent essentiellement la subvention versée au budget annexe des transports pour 716 842 euros et 95 942 euros pour les indemnités versées suite à l'abandon du projet Symeo. Les charges d'entretien et la maintenance concernent essentiellement les eaux pluviales. L'achat des sacs à déchets verts (170 580 euros) couvre une grande part des dépenses de fournitures. Les autres dépenses sont celles nécessaires au fonctionnement des services.

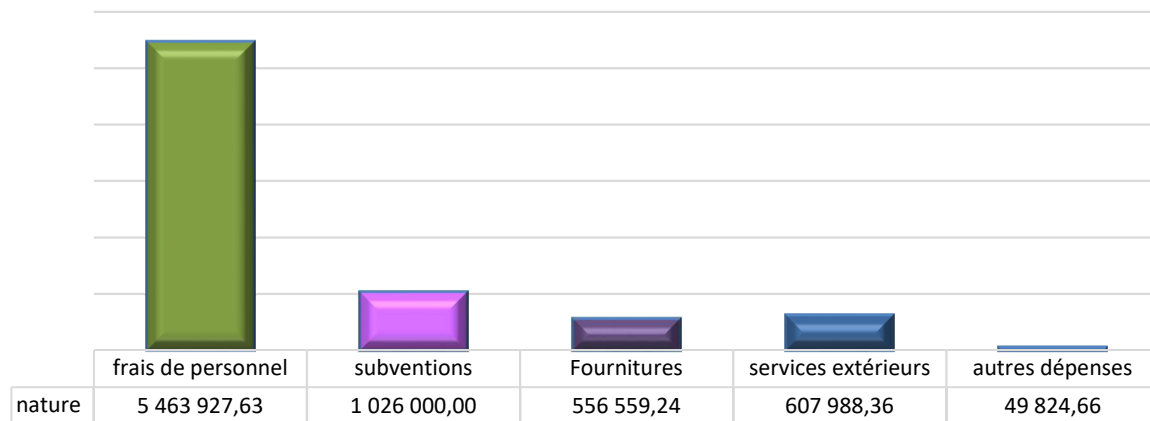
### 3.2 - La fonction 3 – Culture (7 706 318 euros) pour assurer les dépenses de nos établissements culturels



Etablissements	Montants
Médiathèques	2 398 955
Conservatoire de musique	2 177 313
Théâtre	1 228 121
Ecole d'art	772 356
Maladrerie	594 823
Culture - services communs	534 751
<b>TOTAL</b>	<b>7 706 318</b>

A noter le secteur « culture-services communs » est dédié aux frais de personnel et équipements personnel de service.

### Fonction 3 - répartition par nature de dépenses

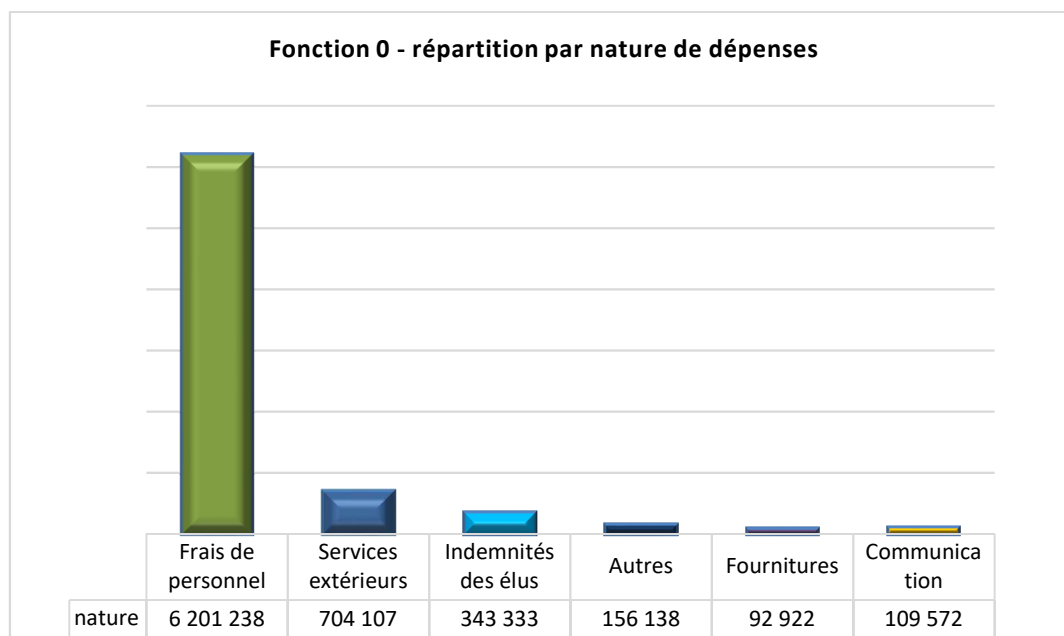


La subvention est celle versée au comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour 1 026 000 euros.

Outre les achats divers de fournitures techniques et administratives, les établissements culturels utilisent ces crédits pour des fournitures spécifiques telles que les livres, les partitions et divers matériaux.

Les services extérieurs sont utilisés pour l'entretien et la réparation du matériel et des bâtiments, ainsi que pour l'organisation des manifestations : prestations artistiques, expositions, concerts.

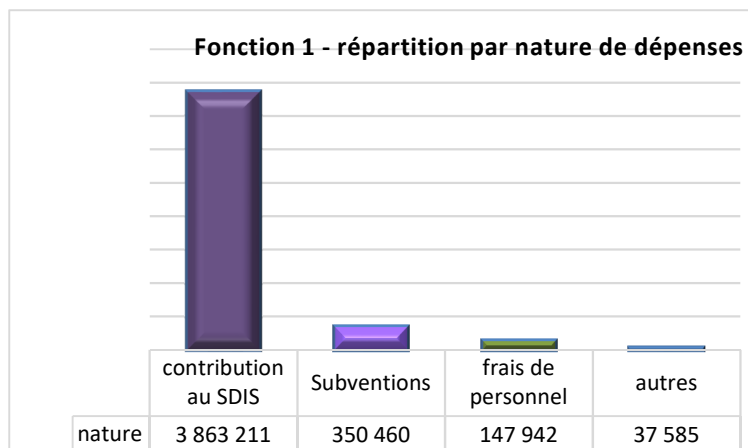
### 3.3 - La Fonction 0 – Services généraux (7 607 310 euros)



Les moyens généraux regroupent toutes les dépenses des services dits « supports » (direction et administration générale, juridique, informatique, finances, communication...) ainsi que les frais d'assemblée (élus).

Les charges sont liées aux activités transversales de la collectivité (organisation des assemblées, assistance juridique, actions de communication...), au fonctionnement courant des services et à l'entretien et la maintenance du siège.

### 3.4 - La fonction 1 – Sécurité (4 399 199 euros)

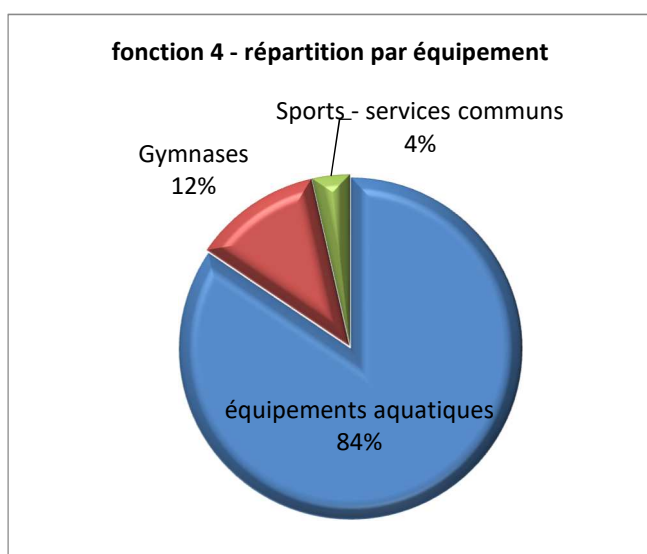


Les subventions sont celles du service prévention sécurité versées dans le cadre du contrat de ville pour 172 000 euros. Le reliquat des subventions concernent essentiellement l'association insertion formation éducation prévention (IFEP) pour 174 000 euros.

Les frais de personnel sont ceux du service prévention sécurité.

Les autres dépenses permettent l'organisation de diverses manifestations et colloques destinés à la prévention de la délinquance.

### 3.5 - La fonction 4 – sports et loisirs (3 379 705 euros)



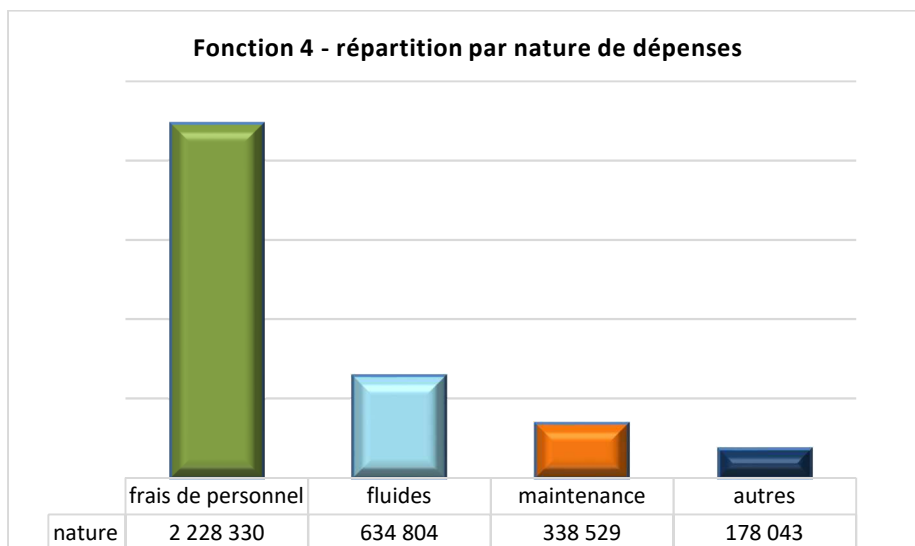
Secteurs	Montants
équipements aquatiques	2 854 288
Gymnases	405 801
Sports - services communs	119 615
<b>TOTAL</b>	<b>3 379 705</b>

L'agglomération gère deux équipements aquatiques : l'Aquaspace à Beauvais pour 78 % des dépenses et la piscine Jacques Trubert à Bresles pour 22 %.

Les frais des gymnases sont ceux des équipements d'Allonne, de Tillé, de Bailleul-sur-Thérain et de Bresles.

Les services communs sont ceux de la direction des sports.

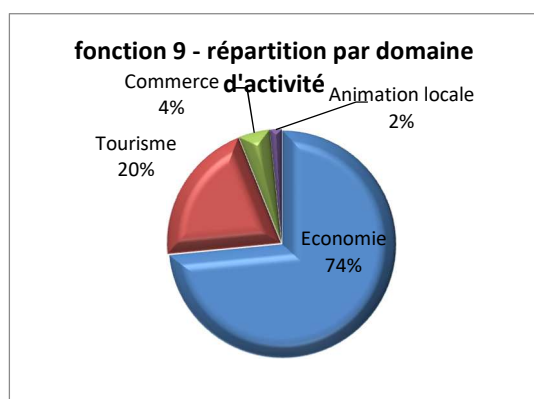




Les fluides (eau, gaz électricité) ont logiquement une part importante de ces dépenses, ainsi que les frais de maintenance dévolue essentiellement aux contrats de chauffage pour les piscines.

Les autres frais sont ceux relatifs au bon fonctionnement des équipements (fournitures, entretien des locaux, téléphonie, ...).

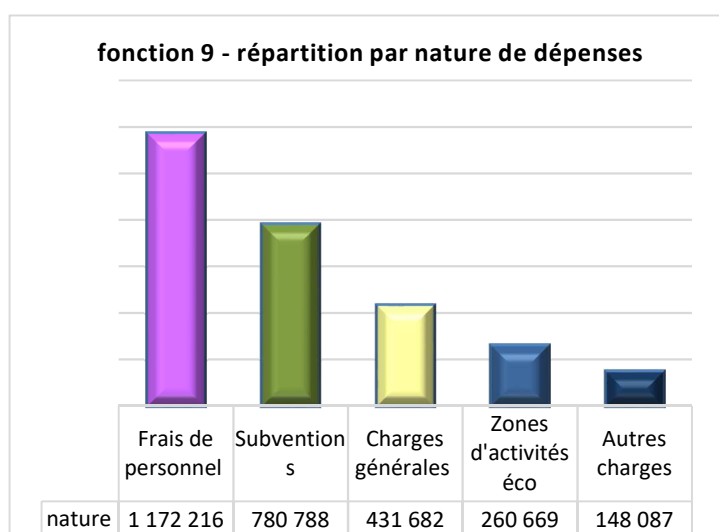
### 2.6 - La fonction 9 – action économique (2 793 442 euros)



Secteurs	Montant
Economie	2 052 456
Tourisme	571 113
Commerce	124 205
Animation locale	45 668
<b>TOTAL</b>	<b>2 793 442</b>

42 % des crédits sont consacrés aux **subventions**, les principaux versements ont été les suivants:

- 308 000 euros pour l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais ;
- 247 000 euros pour la maison de l'emploi et de la formation ;
- 61 000 euros pour les fêtes d'animation locales de portée intercommunales ;
- 53 000 euros pour l'association initiative Oise Ouest ;
- 81 000 euros pour le syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé.

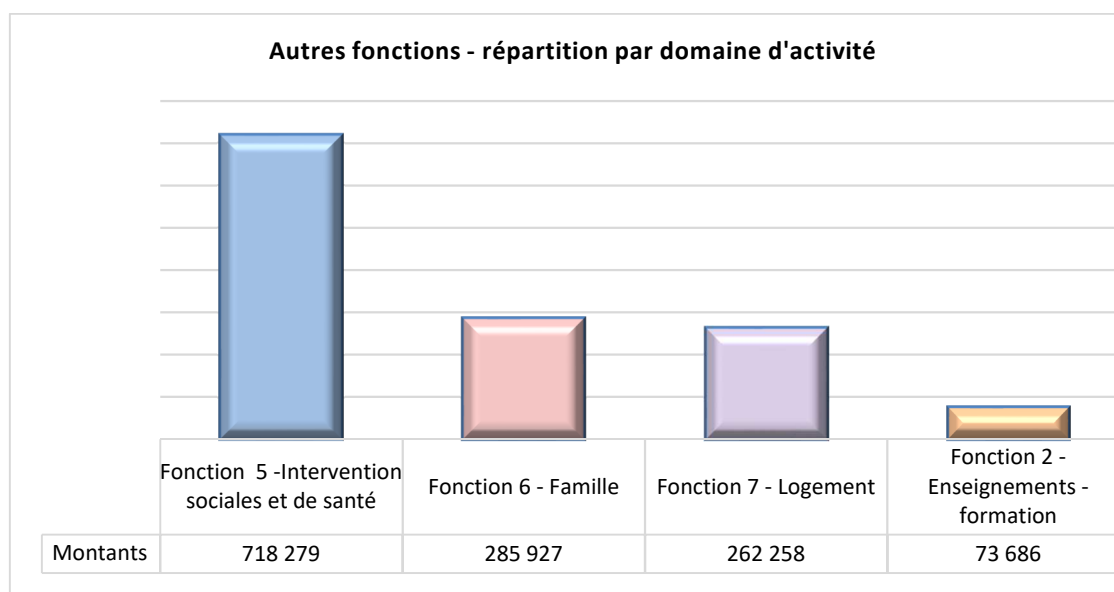


Les zones d'activités économiques ont un coût de 261 000 euros : dont 156 000s euros pour les travaux de réfection des voiries, 84 000 euros pour l'entretien des espaces verts.

Les charges à caractère général intègrent, outre les frais de bon fonctionnement des services, les charges liées au fonctionnement des chantiers d'insertion pour 95 000 euros et au fonctionnement de la maison des services et initiatives harmonie (73 000 euros).

Les autres charges intègrent le reversement de la taxe de séjour à l'OTAB pour 148 000 euros.

## 2.7 – Autres fonctions



### **La fonction 5 – interventions sociales (718 000 euros) :**

- subventions dans le cadre du contrat de ville pour 392 000 euros ;
- aires d'accueil des gens du voyage : 257 000 euros dont 226 000 euros pour le marché de gestion des aires.

**La fonction 6 – famille** sont les coûts des relais d'assistantes maternelles de Beauvais et Bresles

**La fonction 7 – habitat** dont les coûts sont principalement répartis entre les prestations de services (suivi animation, plan partenarial gestion des demandes de logement social pour 155 000 euros) et les frais de personnel du service habitat (99 000 euros)

**La fonction 2 – enseignement formation** sont des actions en faveur des étudiants.

## C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 - Les ressources d'investissement

Recettes d'investissement		2016 CA (CAB31+CCRB )	2017 CA	2018		
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux réel.
13	Subventions d'investissement	488 080	391 582	5 250 500	<b>1 301 375</b>	25 %
16	Emprunts et dettes	9 300	6 080 000	5 430 924	<b>4 086 047</b>	75 %
204	Subventions d'équipement versées	274 748				
21	Immobilisations corporelles	2 711		-		
10	Dotations, Fonds divers	747 743	129 299	2 030 000	<b>488 117</b>	24 %
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	498 912	1 364 303	5 359 281	<b>5 359 281</b>	100 %
165	Dépôts et cautionnement reçus	8 092	12 760	13 000	<b>10 658</b>	82 %
S/total recettes réelles d'investissement :		2 029 585	7 977 944	18 083 705	<b>11 245 479</b>	62 %
040	Opérations d'ordre de transfert	4 179 371	4 105 108	4 350 000	<b>4 348 586</b>	100 %
041	Opération Patrimoniales	28 700	50 608	7 276	<b>4 276</b>	59 %
S/total recettes ordre d'investissement :		4 208 071	4 155 716	4 357 276	<b>4 352 862</b>	100 %
<b>Total recettes d'investissement :</b>		<b>6 237 657</b>	<b>12 133 660</b>	<b>28 094 987</b>	<b>15 598 341</b>	<b>56 %</b>

(1) hors virement de la section de fonctionnement - chapitre sans réalisation budgétaire

**1.1 - Le chapitre 10** est constitué par le montant perçu au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 488 117,20 euros pour les investissements réalisés au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 (170 844,28 euros) et au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (317 272,92 euros). Le faible taux de réalisation 2018 (24,05 %) s'explique principalement par les décalages de versements effectifs des fonds par rapport aux dépôts des déclarations correspondantes.

Une réforme actuelle visant à automatiser la gestion du FCTVA devrait mettre fin à la gestion manuelle entre les collectivités et les préfetures ce qui permettrait de réduire les lourdeurs de gestion et d'optimiser les délais de versements du FCTVA.

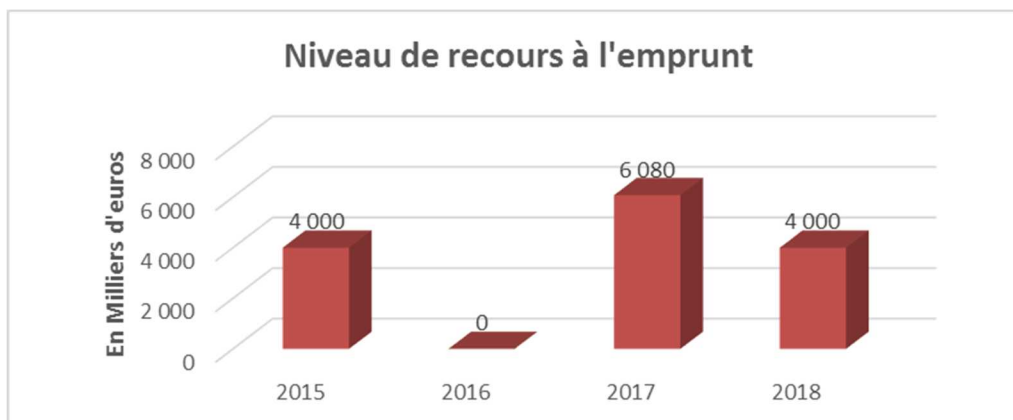
**1.2 - Le chapitre 13** avec 1 301 375 euros présente en 2018 un taux de réalisation (66 %) plus élevé qu'en 2017 (19 %). Ce sont les subventions perçues soit :

- **201403 – Nouveau théâtre du Beauvaisis 714 000 euros**, financement de la Région (406 000 euros) et de l'Etat (308 000 euros) ;
- **201510 - Eaux pluviales : 387 000 euros**, participation des communes à hauteur de 50 % des travaux HT ;
- **201527 - programme de rénovation urbaine – 101 000 euros**, 95 000 euros de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et 6 000 euros de la caisse des dépôts et consignations (CDC) pour le financement des études et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme de rénovation urbaine
- **201606 -Aide à l'habitat – 69 000 euros** versés par la région pour le programme d'intérêt général (PIG) « bien vivre chez soi » ;
- **201521 -Zone d'activités économiques – 24 000 euros** versés par la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) au titre du programme TEPCV (transition énergétique pour la croissance verte) pour le contrat de performance énergétique sur l'éclairage public

- **201504 – Aquaspace : 6 000 euros** ont été versés par l'Etat pour un premier acompte du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) pour la rénovation de l'équipement. Pour information, la subvention totale attribuée est de 120 000 euros.

**1.3 - Le chapitre 16** enregistre en recette le recours à de nouveaux emprunts.

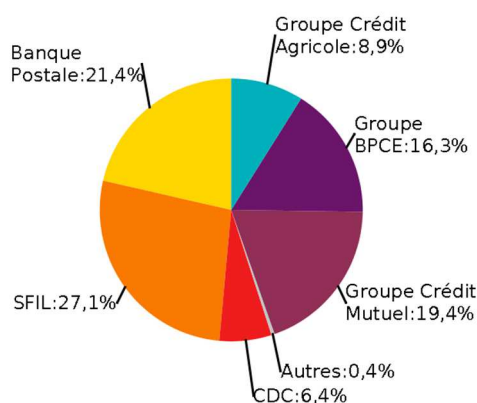
Les montants comptabilisés en 2018 à hauteur de **4 086 047 euros** correspondent à une régularisation comptable de 86 047 euros et à un nouvel emprunt de 4 000 000 euros contracté fin décembre 2018 auprès de la Banque postale.



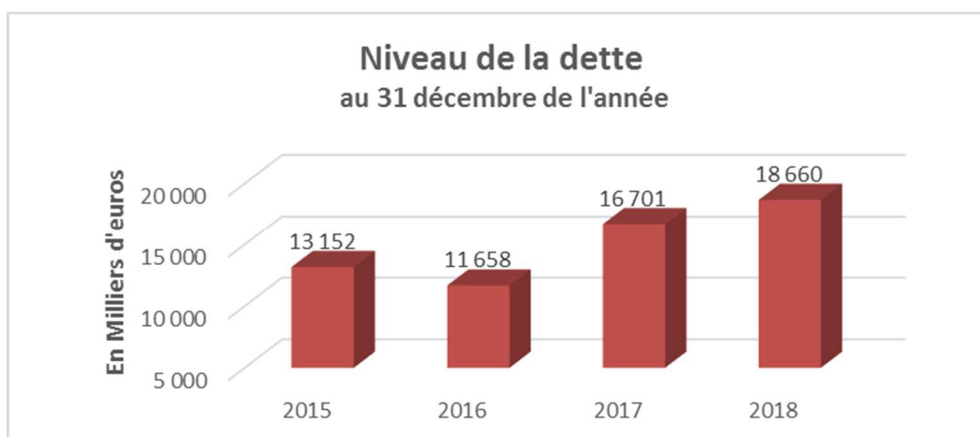
Ainsi, la part des dépenses d'investissement financée par emprunt en 2018 atteint 28,17 % (contre 18 % pour la strate) soit une exécution de 75,24 % par rapport aux prévisions budgétaires.

L'encours se répartit par prêteurs selon la ventilation ci-dessous :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**



Compte tenu des remboursements en capital opérés sur la période, l'évolution du niveau de l'endettement a été la suivante :



L'encours de la dette atteint fin 2018, 18 659 708 euros soit une augmentation de + 1 958 338 euros par rapport à 2017, inférieure au niveau de recours à l'emprunt signe d'un niveau d'endettement maîtrisé.

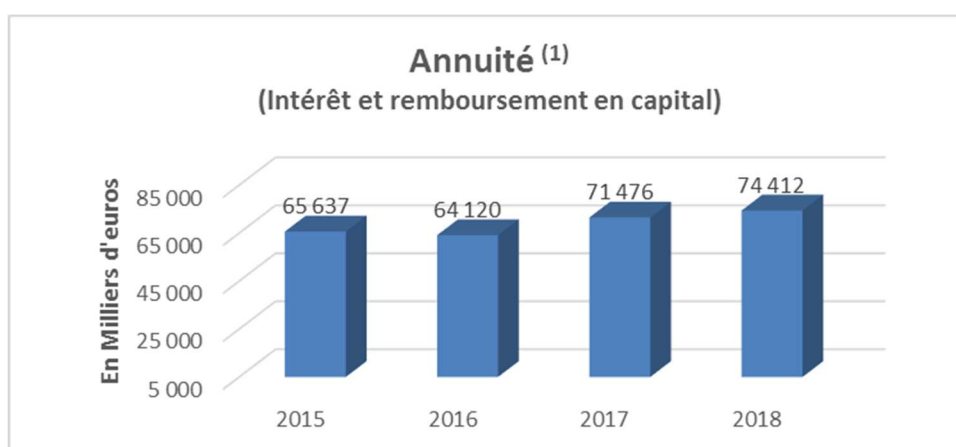
Il ressort à 181 euros par habitants alors que la moyenne de la strate est de 344 euros.

Quant à son taux d'endettement (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) il s'élève à 36,72 % soit un niveau largement inférieur à celui de la strate de 78,60 %.

Il faut relever que 100 % de l'encours de la dette du budget principal est sécurisé (classification 1-A) contre 96,9 % pour notre strate sur un panel de 100 emprunteurs (communes et EPCI) de plus de 100 000 habitants selon une étude menée par notre conseil en gestion de la dette dans son observatoire de la dette 2019 (données 2018).

Notre dette dont la durée de vie résiduelle est de 11,1 années, se répartit à hauteur de 59,28 % sur des taux fixes et 40,72 % sur des taux variables. Cette diversification dans les contrats souscrits contribue à réduire les frais financiers en bénéficiant de la dynamique des marchés financiers et à diminuer notre taux moyen annuel valorisé à 1,58 % en 2018 contre 1,74 % en 2017 et 2,17 % pour notre strate.

Quant au niveau de l'annuité de la dette, elle représente 3,21 % des recettes de fonctionnement.



**1.4 - Le chapitre 165 (10 658 euros) enregistre la perception des cautions reçues pour :**

- les **locations d'emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage** pour 10 100 € ;
- la location des bureaux de la **maison des services et initiatives harmonie** pour un montant de 558 €.

**1.5 - Le chapitre 040** des recettes d'investissement dont on retrouve la contrepartie en section de fonctionnement participe à l'autofinancement de la CAB - opérations d'ordre budgétaire. Il s'agit des dotations aux amortissements sur le patrimoine renouvelable de la collectivité (comptes 28 : 4 348 586,13 euros).

**2- Les dépenses d'investissement**

Dépenses d'investissement		2016 CA (CAB31+CCRB)	2017 CA	2018		
				Crédits ouverts	CA	Taux réel.
20	Immobilisations incorporelles (ex-CCRB)	3 882				
204	Subventions d'équipements versées	1 091 599	2 404 610	1 627 004	444 004	27 %
21	Immobilisation corporelles ( ex CCRB)	444 860	186 422	3 049	3 035	100 %
200004 à 201606 +204	Dépenses d'équipement	6 457 339	6 248 029	19 608 216	11 491 639	59 %
13	Subventions d'investissement	93 441				
16	Emprunts et dettes assimilées	1 627 931	1 878 074	2 189 600	2 137 209	98 %
27	Autres immobilisation financières	1 506 000	1 050 000	450 000	-	0 %
<i>S/total dépenses réelles d'investissement :</i>		11 225 051	11 767 135	23 877 870	14 075 887	59 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	204 049	131 046	190 000	119 405	63 %
041	Opération Patrimoniales	28 700	50 608	7 276	4 276	59 %
<b>Total dépenses d'investissement :</b>		<b>11 457 800</b>	<b>11 948 789</b>	<b>24 075 146</b>	<b>14 199 568</b>	<b>59 %</b>

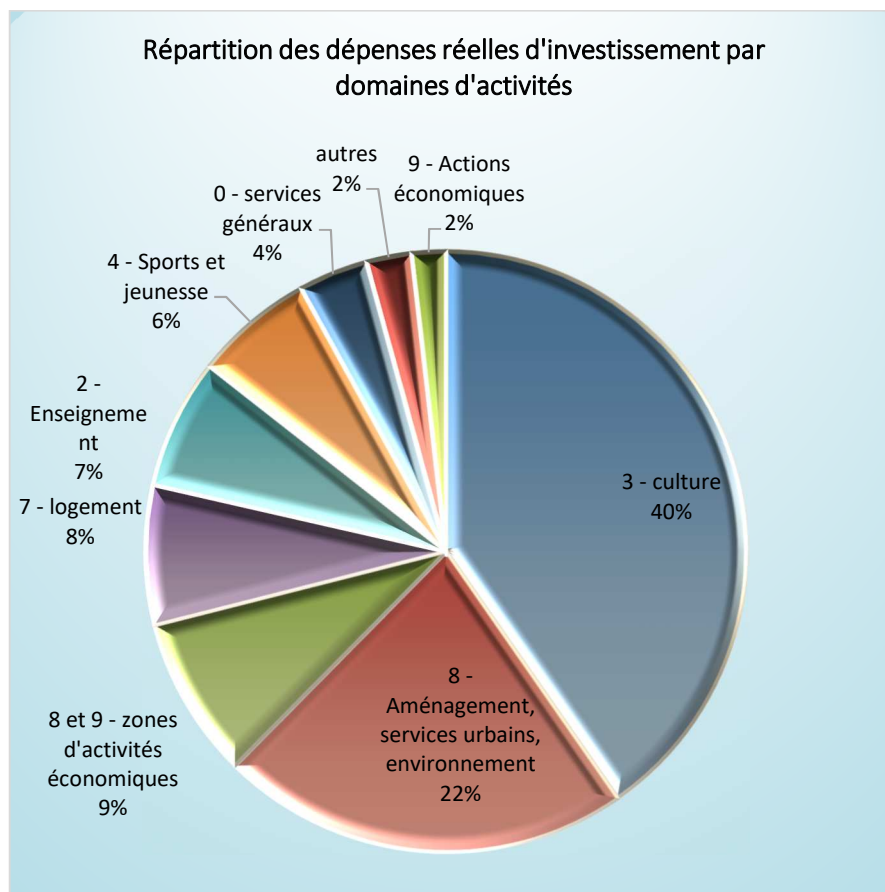
**2.1 subventions d'équipement versées : 444 000 euros.**

Réalisées à hauteur de 18 %, il s'agit des subventions d'équipement versées du budget principal vers les budgets annexes :

- o transports : 228 582 €
- o pépinière : 215 422 €

**2.2 Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 11 491 639 euros**

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **la culture : 4 721 000 euros dont :**

- L'opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 4 380 000 euros ;
- L'opération 200509 – **Réhabilitation de la maladrerie** : 118 000 euros ;
- L'opération 201305 – **Théâtre hors les murs** : 95 000 euros. Ce paiement solde le dossier de travaux pour lequel l'agglomération était en conflit avec la société attributaire du marché public. Ce montant correspond à la décision du tribunal administratif d'Amiens ;
- L'opération 201502 – **Equipements culturels** : 64 000 euros pour leurs équipements spécifiques ;
- L'opération 201503 – **Bâtiments culturels** : 35 000 euros pour les médiathèques, l'école d'art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie (hors réhabilitation) ;
- L'opération 201501 – **Equipements collectivité** : 29 000 euros pour le matériel de bureau (mobilier et informatique) des équipements culturels.

- **l'aménagement et services urbains, environnement : 2 581 000 euros** avec notamment :

- **Les eaux pluviales** : opération 201510 travaux : **596 000 euros** ;
- opération 201527 – **renovation urbaine** : **473 000 euros** ;
- opération 201602 : **zac Vallée du Thérain**, pour un montant de **450 000 euros**. Projet réalisé via une concession d'aménagement. Le montant correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire (la société d'aménagement de l'Oise) au titre de la réalisation des équipements publics ;
- **les fonds de concours aux communes membres : 340 000 euros** :
  - opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 158 000 euros ;
  - opération 201511 – **Fonds de concours voirie** : 182 000 euros ;

- les investissements liés à notre **compétence « environnement »** avec principalement l'opération 201509 – **Acquisition de conteneurs OM : 253 000 euros** ;
  - opération 201802 : **ZAC Boulenger**, pour un montant de **200 000 euros**. Projet réalisé via une concession d'aménagement. Le montant correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire (la société d'aménagement de l'Oise) au titre de la réalisation des équipements publics ;
  - opération 201515 – **Système d'information géographique: 157 000 euros** ;
  - opération 201520 – **Travaux sur déchetteries et points d'apport volontaires : 70 000 euros**.
- **Les travaux sur les zones d'activités et la voirie communautaire opération 201521 : 1 016 000 euros pour des travaux.**
- l' éclairage public : 526 000 euros ;
  - les zones de Beauvais : 434 000 euros ;
  - la ZI d'Auneuil : 12 000 euros ;
  - la zone d'Allonne : 1 000 euros ;
  - la zone de La Neuville-en-Héz : 3 000 euros ;
  - la zone du Fay saint Quentin : 3 000 euros.
- **Le logement : 879 000 euro dont :**
- **873 000 euros** pour l'opération 201606 – **Aides à l'habitat**. Ce montant comprend les aides à la pierre de l'agglomération, le versement de ces aides par délégation de l'Etat, le « pass foncier » ainsi que les nouvelles actions d'accompagnement de l'opération programmée de l'habitat (OPAH) ;
  - **6 000 euros** pour l'opération 201512 – **Projet communaux d'études d'aménagement** pour une étude pour la commune de Hermes.
- **L'enseignement : 821 000 euros** dépensés pour le versement de fonds de concours :
- l'institut **UniLasalle** (opération 201525) : **700 000 euros** dans le cadre du financement du plan de développement de l'Institut ;
  - Le département de l'Oise (opération 200614 – **Collèges**). **121 000 euros** correspondent à notre participation à la reconstruction des collèges.
- **Le domaine sportif 751 000 euros dont :**
- opération 201504 – **Aquaspace – 628 000 euros** dont 95 % ont été dépensés pour les gros travaux de rénovation effectués à l'occasion des 10 ans de l'aquaspace ;
  - opération 201505 – **Equipements gymnase – 87 000 euros** pour les diverses dépenses pour les gymnases à Allonne, à Tillé, à Bailleul-sur-Thérain et à Bresles. La plus grosse part (58 %) de ces dépenses a été consacrée à l'éclairage du parking du gymnase d'Allonne ;
  - opération 201803 – **Piscine Trubert** à Bresles – **28 000 euros** pour un audit technique de la piscine (17 000 euros), les travaux d'entretien des chauffages (6 000 euros) et diverses acquisitions pour les activités aquatiques ;
  - opération 201501 – **Equipements généraux** – 7 000 euros pour des équipements de bureaux (mobilier, ordinateurs, ...).
- **Services généraux : 437 000 euros** dépensés pour les travaux d'entretien du siège de l'agglomération (rue Desgroux) ainsi que pour les besoins généraux et récurrents tels que le matériel informatique, le mobilier de bureau et les logiciels métiers - opération 201501.



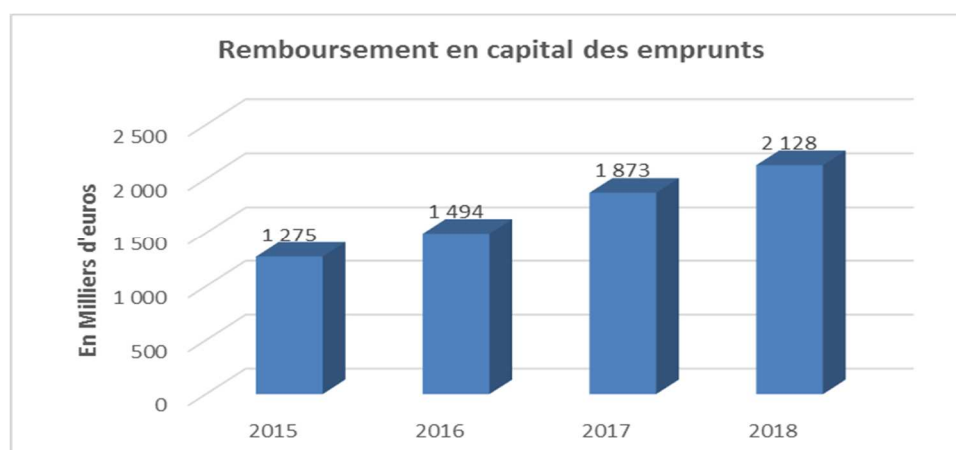
- **Action économique et tourisme : 214 000 euros** répartis sur les principales opérations suivantes :
  - o Opération 201516 – **Subventions d'équipement économiques : 103 000 euros** ;
  - o Opération 201501 – **Equipements généraux : 54 000 euros** pour le matériel d'animation (matériels mis à disposition des communes : tentes, barnum...) ;
  - o Opération 201518 – **Développement touristique : 49 000 euros** dont 31 000 euros pour l'acquisition d'une parcelle à la Neuville en Héz, 11 000 euros pour une étude sur l'aménagement des aires d'accueil de camping-car à Laversines et Hermes, et 7 000 euros pour la signalisation touristique.

**2.2 Les dépenses financières - chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées 2 137 209 euros.**

Le chapitre 16 intègre :

- o 9 500 euros de remboursements de cautions ;
- o les échéances de remboursement en capital sur 2018 à hauteur de 2 127 709 euros représentent 15,12 % du total des dépenses réelles d'investissement.

Il porte essentiellement sur des remboursements en capital d'emprunts qui ont varié ces dernières années de la manière suivante :



**3- SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

Intitulé		Montant des AP	Montant des crédits de paiements			
		Total cumulé	CP réalisés au 1/1/2018	CP ouverts au titre l'exercice 2018	réalisés au titre de l'exercice 2018	Restes à financer
200509	Maladrerie Saint-Lazare	1 250 000	709 239	388 000	118 660	422 101
200614	Participation collèges	2 166 607	1 790 923	150 000	121 111	254 572
200710	Centre de formation pour apprentis	10 034 011	9 997 287	0	0	36 724
200806	Construction déchetterie	1 680 000	73 144	100 000	24 556	1 582 300
201403	nouveau projet théâtre	19 561 324	2 425 330	9 300 000	4 380 206	12 755 788
201507	Fonds de développement communautaire	1 840 200	474 982	250 000	157 935	1 207 283
201510	Eaux pluviales programme pluriannuel	4 425 000	2 026 581	800 000	595 756	1 802 663
201511	Voirie fonds de concours	1 200 000	446 540	287 000	181 714	571 747
201516	Aide à l'implantation d'entreprise	450 000	8 525	200 000	103 000	338 475
201525	uniLaSalle 2015-2020	2 400 000	1 700 000	700 000	700 000	0
201527	Programmes de rénovation urbaine	3 400 000	713 778	602 000	472 620	2 213 602
201606	Aides à l'habitat	6 789 974	1 028 501	1 000 000	873 236	4 888 237
<b>Total</b>		<b>55 197 116</b>	<b>21 394 830</b>	<b>13 777 000</b>	<b>7 728 794</b>	<b>26 073 492</b>

## II – BUDGETS ANNEXES

### A - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	1 904 379,55	1 717 030,54	3 621 410,09		3 621 410,09
Investissement	2 705 240,04	-1 312 826,57	1 392 413,47	-1 902 466,50	-510 053,03
<b>Total :</b>	<b>4 609 619,59</b>	<b>404 203,97</b>	<b>5 013 823,56</b>	<b>-1 902 466,50</b>	<b>3 111 357,06</b>

### 1- SECTION D'EXPLOITATION

#### 1.1 Recettes d'exploitation

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	
70	70611	Redevances d'assainissement collectif	5 421 034	5 600 000	5 093 749	91 %	Redevance assainissement prévue avec l'intégration des nouvelles communes. Le versement de la redevance liée interviendra en 2019.
70	704	Travaux	629 868	555 000	329 242	59 %	Nombre de branchements moins important qu'en 2016 et 2017.
74	741	Primes d'épuration	918 244	450 000	292 573	65 %	Prime de l'agence de l'eau. Décalage dans les paiements de l'agence de l'eau entre la période concerné (N-1) et la date effective de paiement (N).
70	7084	Mise à disposition de personnel facturée	70 140	63 906	77 979	122 %	Remboursement frais de personnels mis à disposition de la ville de Beauvais et dans le cadre de mouvements inter budgets (remboursements des budgets principal et SPANC).
77	778	Autres prod. exceptionnels	0	1 371 751	1 374 136	100 %	Reprise des excédents des budget annexes assainissement suite au transfert de compétence et conformément à la délibération du 28/09/2018.
042	777	Opérations d'ordre	322 500	445 400	345 363	78 %	Reprises de subv. d'invest. (contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement).
Autres recettes de fonctionnement diverses			196 022	10 945	19 219	176 %	
<b>TOTAL</b>			<b>7 557 808</b>	<b>8 497 002</b>	<b>7 532 261</b>	<b>89%</b>	

## 1.2 Dépenses

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
011	6061	Electricité	649 824	922 000	783 437	85 %	Achats et charges d'entretien et de maintenance des installations (électricité, acquisition de produits chimiques, traitement et l'évacuation des boues) et du matériel (entretien des véhicules). Réalisé à 82 % et en augmentation de 16% par rapport à 2017 (+ 207 000 euros) suite au transfert de la compétence assainissement.
	6062	Produits de traitement	195 325	255 596	203 649	80 %	
	6063	Fournitures d'entretien	36 929	36 064	21 603	60 %	
	615	Entretien et maintenance sur biens	157 252	214 205	179 910	84 %	
	6248	Divers	263 959	412 000	321 969	78 %	
	6287	Remboursement de frais	300 508	300 508	300 508	100 %	Remboursement des frais de gestion au budget principal.
	63512	Taxes foncières	12 934	74 000	16 794	23 %	
	6068	autres matières et fournitures	50 290	110 645	64 574	58 %	Achats de matériels et vêtements de travail, en augmentation de 28 % par rapport à 2017, conséquence de la dotation au personnel en équipements plus performants,
012	-	charges de personnel	1 221 375	1 377 412	1 341 526	97 %	En augmentation de 10 % entre 2017 et 2018
65	658	Chges diverses gest° courante	8 320	7 787	7 598	98 %	Subvention au Comité d'Œuvres Sociales
66	66111/ 66112	Intérêts des emprunts et dettes	495 714	702 700	605 185	86 %	Intérêts arrivant à échéance des emprunts en cours + intérêts courus non échus (ICNE)
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 187	75 500	70 594	94 %	Annulation et réduction de titres émis à tort dont 30 000 euros correspondent à une participation réseau eau usée titrée en 2017 alors que la déclaration de fin de travaux avait été effectuée trop tôt par le propriétaire.
042	6811	Dotations aux amortissements	1 909 911	2 054 960	1 715 333	83 %	Amortissements des immobilisations (mouvements d'ordre) - contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040.
Autres dépenses de fonctionnement diverses			341 899	346 364	182 552	53 %	Diverses charges administratives et de fonctionnement courant (carburants, télécommunications, ...).
<b>TTL</b>			<b>5 653 428</b>	<b>6 889 741</b>	<b>5 815 231</b>	<b>84 %</b>	

## 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

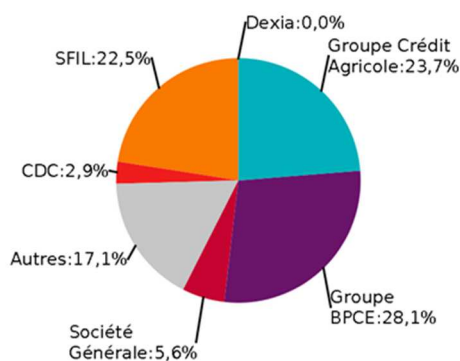
### 2.1 Ressources

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
13	13111	Subvention agence de l'eau	1 395 573	530 000	168 145	32 %	Subventions de l'agence de l'eau sur des travaux d'assainissement.
13	1313	Subvention département			215 780		Subvention département pour la reconstruction de la STEP de Crévecoeur-le-Grand.
16	1641	Emprunts en euros	4 066 803	1 206 005	13 697	1 %	Ce montant correspond à une nouvelle avance à taux 0 de l'agence de l'eau sur des investissements réalisés en vue de l'amélioration de la performance épuratoire. A noter qu'un nouvel emprunt de 1 200 000 euros a également été contracté auprès de la Société générale fin 2018 dont le versement effectif interviendra en juin 2019.
27	2762	Créance transfert dts déduct. T.V.A.	0	1 277 094	710 646	56 %	-
45	4582	Opérations pour compte de tiers	750 499	1 379 000	329 518	24 %	Comptes de tiers liés à la programmation des travaux sur l'exercice - contrepartie en dépenses d'investissement.
040	28...	Opérations d'ordre de transfert	2 068 173	2 054 960	1 715 333	83 %	Amortissements immobilisations - contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.
041	2031 à 2315	Opérations patrimoniales	0	1 277 094	710 646	56 %	Transfert de droit à déduction de TVA
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 016 670	1 034 350	1 034 350	-	Y compris les reprises d'excédents des budgets assainissement transférés des communes.
-	-	<b>TOTAL</b>	<b>9 297 718</b>	<b>9 287 512</b>	<b>4 898 114</b>	<b>53%</b>	

(1) Hors virement de la section d'exploitation.

Ce budget annexe présente au 31/12/2018 un encours de **26 670 801 euros** dont la répartition par prêteurs est la suivante :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS



La dette de ce budget annexe est totalement sécurisée (100 % classé 1A selon la charte de bonne conduite) dont 84,37 % de l'encours sur du taux fixe avec un taux moyen annuel de 2,10 % actualisé au 31/12/2018. Sa durée de vie résiduelle est estimée à 12 ans et 7 mois.

Ce montant intègre la reprise de la dette assainissement des communes concernées par ce transfert au 01/01/2018 à hauteur de 3 699 660 euros.

## 2.2 Emplois

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
16	1641 /1681	Emprunts et dettes assimilés	1 817 552	2 570 000	2 182 558	85 %	Remboursement du capital des emprunts souscrits sur ce budget.
21	21351	Bâtiments d'exploitation	184 894	921 443	335 112	36 %	Travaux sur réseaux.
			282 780	456 496	280 963	62 %	Travaux branchements.
			841 129	500 593	37 852	8 %	STEP
			9 654	631 948	274 490	43 %	Stations de relèvement.
21	2154	Matériel industriels	54 527	221 186	114 819	52 %	Matériel notamment pour les STEP et les stations de relèvements.
23	2315	Travaux en cours	144 661	2 126 213	667 240	31 %	Travaux sur réseaux.
				752 000	478 386	64 %	STEP Beauvais.
			1 800	163 435	127 430	78 %	STEP Saint-Paul.
			0	62 333	0	0 %	STEP Auteuil.
20	2031	Immobilisations incorporelles	137 113	367 965	109 206	30 %	Etudes préalables des futurs travaux de réseaux.
45	4581	Opérations pour compte de tiers	449 283	1 379 000	466 965	34 %	Comptes de tiers liés à la programmation des travaux sur l'exercice – contrepartie en recettes d'investissement.
040	139111 /13913	Amortissement des subventions	322 500	445 400	345 363	78 %	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables (Mouvements d'ordre) – contrepartie eu compte 777 en recette de fonctionnement.
041	2031/ 21351/ 2315	Opérations patrimoniales	0	1 277 094	710 646	56 %	Transfert de droit à déduction de TVA.
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		37 168	37 168	100 %	Reprise des déficits des budgets assainissements transférés des communes.
		Autres dépenses d'investissement	44 136	117 646	42 743	36 %	-
		<b>Total :</b>	<b>4 290 026</b>	<b>11 992 752</b>	<b>6 210 940</b>	<b>52 %</b>	<b>-</b>

## 2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Intitulé		Montant des AP	Montant des crédits de paiements			
		Total cumulé	CP réalisés au 1/1/2018	CP ouverts au titre l'exercice 2018	réalisés au titre de l'exercice 2018	Restes à financer
A01	STEP Saint Paul	3 698 970	3 490 365	163 435	127 430	81 174
A03	STEP AUTEUIL	1 843 198	1 758 272	24 000		84 926
TOTAL		5 542 168	5 248 637	187 435	127 430	166 101

A noter que ces deux autorisations de programme ont été clôturées lors du budget primitif 2019.

## ***B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)***

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	22 713,82	-16 185,12	6 528,70		6 528,70
Investissement	60 866,11	2 451,04	63 317,15	-16 740,00	46 577,15
<b>Total :</b>	<b>83 579,93</b>	<b>-13 734,08</b>	<b>69 845,85</b>	<b>-16 740,00</b>	<b>53 105,85</b>

### **1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1.1 Recettes**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
70	7062	Redev.d'assainis. non collect.	48 226	51 852	<b>23 850</b>	46 %	Redevance assainissement non collectif.
		Autres Produits	63	-	<b>1 020</b>		
-	-	<b>Total :</b>	<b>48 289</b>	<b>51 852</b>	<b>24 870</b>	<b>48 %</b>	-

(1) hors reprise des résultats n-1

#### **1.2 Dépenses**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
012	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	22 262	38 000	<b>36 895</b>	97 %	Remboursement au budget annexe assainissement.
011	6287	Remboursement de frais	1 848	1 861	<b>1 861</b>	100 %	remboursement des frais généraux au budget principal.
011	6156	Maintenance	1 253	7 500	<b>1 294</b>	17 %	Maintenance du logiciel "cartajour".
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	212	27 205	<b>1 006</b>	4 %	Frais courants de fonctionnement.
-	-	<b>Total :</b>	<b>25 576</b>	<b>74 566</b>	<b>41 055</b>	<b>55 %</b>	-

### **2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le SPANC réalise des études de sols préalables aux travaux et les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif pour le compte des propriétaires volontaires. Ces études et ces travaux sont financés par l'agence de l'eau et par les propriétaires eux-mêmes. Ainsi ces opérations seront-elles à terme, équilibrées.

## 2.1 Recettes

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
45	4581	opération pour comptes de tiers	148 707	15 000	20 699	138 %	Etudes & travaux.
-	-	<b>Total :</b>	<b>148 707</b>	<b>15 000</b>	<b>20 699</b>	<b>138 %</b>	-

(1) hors reprise des résultats n-1

## 2.2 Dépenses

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
45	4582	opération pour comptes de tiers	405	53 394	18 248	34 %	Travaux.
		autres		22 472	0		
-	-	<b>Total :</b>	<b>405</b>	<b>75 866</b>	<b>18 248</b>	<b>24 %</b>	-

## **C – TRANSPORTS**

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	673 220,44	-618 166,24	55 054,20		55 054,20
Investissement	-61 216,75	1 283 178,59	1 221 961,84	-401 553,93	820 407,91
<b>Total :</b>	<b>612 003,69</b>	<b>665 012,35</b>	<b>1 277 016,04</b>	<b>-401 553,93</b>	<b>875 462,11</b>

## **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### 1.1 Recettes

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
70	7084	Mise à disposition de personnel facturée	14 722	33 442	52 579	157 %	Remboursement frais de personnels mis à disposition de la ville de Beauvais dans le cadre de la mutualisation.
70	7087	Remboursements de frais	36 336	77 000	110 531	144 %	Refacturation coût du transport scolaire vers l'Aquaspace aux communes (39 000 euros) et remboursement, par le délégataire de la DSP, de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques = 71 000 euros).



73	734	Versement de transport	6 561 145	6 615 000	6 688 355	101 %	Ce montant intègre l'instauration au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 du versement transport sur les 9 nouvelles communes.
74	7473	Subventions Département	358 449	358 500	215 069	60 %	Participation aux transports scolaires, transférées du département à la région.
747	7473	Subventions Région			143 379		
74	7475	Subventions SMTCO	95 000	427 300	65 232	15 %	Subvention renfort de lignes et vélostation. Les subventions sont versées avec un décalage de 2 ans
75	753	Compensation relev seuil VT	87 405	85 000	89 422	105 %	-
77	774	Subventions exceptionnelles	650 379	716 842	716 842	100 %	Subvention d'équilibre de la section d'exploitation versée par le budget principal.
042	777	Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 540	205 800	205 773	100 %	Reprises de subventions investissement (contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement)
Autres recettes de fonctionnement diverses			6 570	160 503	39 053	24 %	
-	-	<b>Total :</b>	<b>8 002 545</b>	<b>8 679 387</b>	<b>8 326 235</b>	<b>96 %</b>	

(1) Hors reprise de résultats

## **1.2 Dépenses**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
011	611	Sous-traitance générale	6 386 637	7 406 901	7 337 951	99 %	DSP transport
011	6287	Taxe sur les salaires et CET		256 343	256 342	100 %	DSP transport
011	6287	Remboursement de frais (hors taxe sur les salaires et CET)	58 178	60 650	60 560	100 %	Remboursement des frais généraux au budget principal
011	6132	Location immobilière	30 804	31 000	30 964	100 %	Location buffet de la gare
12	-	frais de personnel	77 196	133 191	118 818	89 %	Recrutement d'une chargée de réseau de transport et d'une assistante administrative et financière pour le service.
014	739	Restitution taxe de transport	61 347	100 000	62 894	63 %	Remboursements pour le personnel logé ou transporté par les entreprises
65	6574	Subventions	20 786	20 550	20 550	100 %	20 000 € ont été versés à l'association beauvélo pour l'opération Vélyce, le reste est versé aux mutuelles et au COS.
67	6718	Autres charges exceptionnelles		160 000	160 000	100 %	Régularisation engagement de recettes 2017 non réalisé (compensation perte VT).
042	6811	Dotations aux amortissements	821 798	993 000	852 323	100 %	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
Autres dépenses de fonctionnement diverses			116 759	190 972	43 998	23 %	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>7 573 506</b>	<b>9 352 607</b>	<b>8 944 401</b>	<b>96 %</b>	

## 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Recettes

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
13	1311	Subventions Etat	0	0	43 608	-	Participation de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour les bus hybrides.
13	1312	Subventions région	0	83 333	0	-	Subventions prévue pour l'acquisition d'un minibus électrique qui n'a, finalement, pas été faite.
13	1315	Subventions SMTCO	0	453 333	322 091	71 %	Participation SMTCO pour l'acquisition de bus livrés en 2016
13	1318	Subventions d'investissement autres	198 500	228 582	228 582	100 %	Subvention d'équilibre de la section d'investissement versée par le budget principal
10	10222	FCTVA	19 492	50 000	61 776	124 %	
10	1068	Autres réserves	547 353	114 486	114 486	100 %	Affectation du résultat de fonctionnement 2017
27	2762	Créance transfert droits déduct. T.V.A.	854	478 295	245 628	51 %	Régime de transfert de déduction de TVA.
040	2156/28...	Opérations d'ordre de transfert	821 798	993 000	852 323	86 %	Amortissements immobilisations - contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.
041	2156/2157	Opérations d'ordre	0	478 295	245 628	51 %	Transfert droit à déduction de TVA
Autres recettes d'investissement diverses			45	0	0		-
-		<b>Total :</b>	<b>1 588 041</b>	<b>2 879 325</b>	<b>2 114 123</b>	<b>73 %</b>	-

### 2.2 Dépenses

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
21	2156	Matériels de transports	880 140	1 396 333	1 620	0 %	Les bus livrés en 2018 comportaient des malfaçons, le paiement a donc été suspendu, Un premier acompte a été versé en 2019
21	2135	Installations générales construction	227 123	626 140	300 004	48 %	Travaux sur les arrêts de bus et notamment mise en accessibilité.
21	2157			92 263	72 259	78 %	Equipements des bus (radiotéléphone, rampe personne à mobilité réduite, valideurs, ...)
040	13912/13918	Amortissement des subventions	192 540	205 800	205 773	100 %	Amortissement des subventions perçues

041	21...	Opérations patrimoniales	-	478 295	245 628	51 %	Opération d'ordre : transfert droit à déduction de TVA
Autres dépenses d'investissement diverses			2 163	19 277	5 660	29 %	
<b>Total :</b>			<b>1 301 965</b>	<b>2 818 108</b>	<b>830 944</b>	<b>29 %</b>	-

(1) hors reprise de résultat

### 2.3 - Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Intitulé		Montant des AP	Montant des crédits de paiements			
		Total cumulé	CP réalisés au 1/1/2018	CP ouverts au titre l'exercice 2018	réalisés au titre de l'exercice 2018	Restes à financer
T01	Acquisition de bus (2015-2020)	5 400 000	2 578 893	1 356 000	1 620	2 819 487

## ***D - STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES***

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	520 813,98	172 200,15	693 014,13		693 014,13
Investissement	88 888,72	1,34	88 890,06		88 890,06
<b>Total :</b>	<b>609 702,70</b>	<b>172 201,49</b>	<b>781 904,19</b>		<b>781 904,19</b>

## **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1 Recettes**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
70	7012	Vente de gaz	426 941	400 000	413 180	103 %	En diminution de 3 % par rapport à 2017.
42	777	Opérations d'ordre	35 717	35 717	35 717	100 %	Reprises de subventions investissement (contrepartie en dépenses d'ordre d'invest.)
-	-	<b>Total :</b>	<b>418 230</b>	<b>415 717</b>	<b>448 897</b>	<b>108 %</b>	

(1) hors reprise de résultat

## 1.2 Dépenses

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
011	6061	fournitures non stockables (gaz)	155 269	758 059	<b>100 490</b>	13 %	En diminution de 35 %. Les crédits prévus au budget le sont pour atteindre l'équilibre budgétaire, ce qui explique le faible taux de réalisation
011	6156	Maintenance	106 927	64 410	<b>61 896</b>	96 %	Contrat de maintenance de la station GNV
011	6287	remboursement de frais	24 862	28 710	<b>28 710</b>	100 %	Remboursement des frais généraux au budget principal
011	6288	Autres	21 995	25 000	<b>22 545</b>	90 %	Rémunération de l'exploitant
011	6353	Impôts indirects	29 231	27 250	<b>27 246</b>	100 %	TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) et TVA sur les ventes de gaz naturel pour véhicule (GNV) perçues mensuellement par les services des douanes
042	6811	Dotations aux amortissements	35 718	35 718	<b>35 718</b>	100 %	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
Autres dépenses de fonctionnement diverses			229	<b>17 384</b>	<b>91</b>	1 %	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>374 231</b>	<b>956 531</b>	<b>276 696</b>	<b>29 %</b>	

## 2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Recettes

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
40	28...	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 718	35 718	<b>35 718</b>	100 %	Amortissements des immobilisations - contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.
<b>Total :</b>			<b>35 718</b>	<b>35 718</b>	<b>35 718</b>	<b>99 %</b>	-

(1) hors prélèvement section de fonctionnement

(1) hors reprise de résultat

### 1.3 Dépenses

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
040	-	Opérations de transfert entre sections	35 717	35 717	35 717	100 %	Reprise de subvention
21	215323	Ouvrage distribution	0	95 125	0	0 %	Les crédits sont inscrits pour équilibrer le budget et pour d'éventuels besoin. Pas de besoins en 2018
<b>Total :</b>			<b>35 717</b>	<b>138 396</b>	<b>35 717</b>	<b>26 %</b>	<b>-</b>

## E - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONES

Les budgets de zones sont soumis à une gestion des stocks de terrains aménagés selon l'inventaire intermittent, suivi au travers de mouvements d'ordre. Le présent rapport de présentation n'explique que les **seuls mouvements réels** afin de s'attacher aux seules comptabilisations « effectives » de l'année. Les principes comptables régissant ces budgets de zone aboutissent à constater annuellement un équilibre de la section de fonctionnement.

### 1 - PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT- VILLE

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
Investissement	-861 703,63	288 626,06	-573 077,57		-573 077,57
<b>Total :</b>	<b>-861 703,63</b>	<b>288 626,06</b>	<b>-573 077,57</b>		<b>-573 077,57</b>

### 1.1 – Section de fonctionnement

#### 1.1.1 RECETTES REELLES

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés	1 308 400	1 522 232	437 440	29 %	Ventes de terrains : - SCI Solarberg pour 131 328 € - Sheltershield pour 213 312 € - SCI AVAS pour 92 800 €
-	-	<b>Total recettes REELLES :</b>	<b>1 308 400</b>	<b>1 522 232</b>	<b>437 440</b>	<b>29 %</b>	

### 1.1.2 DEPENSES REELLES

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	Explications
011	605	travaux	448 763	493 073	95 031	19 %	Travaux divers et d'aménagement de voirie
011	6068	Autres matières et fournitures	1 512	13 555	10 681	79 %	Achats d'arbres d'alignement
011	60612	Energie - Electricité	18 229	20 000	5 594	28 %	Eclairage public
011	608	Frais accessoires sur terrains	24 812	112 000	37 509	33 %	Entretien des espaces verts et taxe foncière
Autres dépenses de fonctionnement diverses			4 115	21 900	0	0 %	
<b>Total dépenses REELLES de fonctionnement :</b>			<b>497 431</b>	<b>660 528</b>	<b>148 815</b>	<b>23 %</b>	

(1) hors reprise de résultat

**1.1 – Section d'investissement** - Il n'y a pas eu de mouvements réels sur la section d'investissement  
L'encours de la dette restant de 3,8 M€ correspond à des avances du budget principal.

### 1.3 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Résultat de clôture au 31/12/2015		492 307
Résultat de clôture au 31/12/2016	1 672 672	
Résultat de clôture au 31/12/2017	861 703	
<b>2018</b>		
<b>Acquisitions de terrains</b>	<b>0</b>	
<b>divers travaux</b>	<b>95 031</b>	
<b>Fluides</b>	<b>5 594</b>	
<b>Taxes foncière</b>	<b>7 715</b>	
<b>Espaces verts &amp; propreté</b>	<b>40 474</b>	
<b>Cessions parcelles</b>		<b>437 440</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12/2018</b>	<b>573 078</b>	
<b>2019</b>		
Divers travaux	170 000	
Prestations de services, bornage , frais de notaire	23 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	113 000	
cessions parcelles		1 427 284

Résultat de clôture au 31/12/2019		548 206
2020		
divers travaux (EDF, finitions ...)	15 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	100 000	
Remb. avance budget principal	3 800 000	
cessions parcelles		2 389 726
<b>Résultat de clôture au 31/12/2020</b>	<b>977 068</b>	

## 2 - PINCONLIEU

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
Investissement	-567 227,92	178 305,05	-388 922,87		-388 922,87
<b>Total :</b>	<b>-567 227,92</b>	<b>178 305,05</b>	<b>-388 922,87</b>		<b>-388 922,87</b>

### 2.1 – Section de fonctionnement

#### 2.1.1 RECETTES REELLES

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés	0	740 250	238 525	32 %	Ventes de terrains à la SCI KAMELED
<b>Total recettes REELLES de fonctionnement :</b>			<b>0</b>	<b>740 250</b>	<b>238 525</b>	<b>32 %</b>	

#### 2.1.2 LES DEPENSES REELLES

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
011	-	charges à caractère général	13 195	128 293	15 644	12 %	Les frais couvrent l'entretien de la zone, les fluides et les impôts fonciers
66	66..	Charges financières	4 677	3 329	3 242	97 %	Intérêts arrivant à échéance des emprunts en cours + intérêts courus non échus (ICNE)
		autres dépenses	152 874	0	0	0 %	Travaux en 2017
<b>Total dépenses REELLES :</b>			<b>170 746</b>	<b>131 622</b>	<b>18 887</b>	<b>14 %</b>	

(1) hors reprise de résultat

### 2.1 – Section d'investissement

#### 2.3.1 RECETTES REELLES - Pas de recettes réelles d'investissement en 2018

### 2.3 .2 DEPENSES REELLES

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts(1)	CA	Taux exéc.	Explications
16	1641	Emprunts	41 333	41 400	41 333	100 %	
<b>Total dépenses REELLES d'investissement :</b>			<b>41 333</b>	<b>41 400</b>	<b>41 333</b>	<b>100 %</b>	

Ce budget annexe présente au 31/12/2018 un encours de **532 667 euros** sur un taux fixe de 3,50 % auprès du Crédit agricole.

La dette sur ce budget annexe est totalement sécurisée (100 % classé 1A) fixe à 3,50 % avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 11 mois.

#### 2.3 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2014	320 183	
Résultat de clôture au 31/12/2015	693 274	
Résultat de clôture au 31/12/2016	805 148	
Résultat de clôture au 31/12/2017	567 228	
<b>2018</b>		
<b>Divers travaux (EDF, finitions ...)</b>	<b>0</b>	
<b>Prestations de services</b>	<b>510</b>	
<b>taxe foncière</b>	<b>10 634</b>	
<b>Fluides</b>	<b>3 039</b>	
<b>Espaces verts + propreté</b>	<b>1 461</b>	
<b>Charges financières</b>	<b>3 242</b>	
<b>Remboursement emprunt</b>	<b>41 333</b>	
<b>Cessions parcelles (47€ / m2 )</b>		<b>238 525</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12/2018</b>	<b>388 922</b>	
<u>2019</u>		
Divers travaux (EDF, finitions trottoirs ...)	15 000	
Prestations de services	5 000	
taxe foncière		
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	4 000	
Charges financières (taux de 3,45 %)	1 929	
Remboursement emprunt	41 400	
Cession de parcelles		242 943



Résultat de clôture au 31/12/2019		-215 308
<u>2020</u>		
Divers travaux (EDF, finitions ...)		
Prestations de services	15 000	
taxe foncière	8 500	
Fluides	2 000	
Espaces verts + propreté	6 700	
Remboursement emprunt	41 400	
Remboursement avance budget principal	450 000	
Cession de parcelles		497 166
Résultat de clôture au 31/12/2020	241 742	

### **3- ZONE DE BEAUVAIS TILLE (NOVAPARC)**

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
Investissement	989 251,52	-289 976,70	699 274,82		699 274,82
<b>Total :</b>	<b>989 251,52</b>	<b>-289 976,70</b>	<b>699 274,82</b>		<b>699 274,82</b>

#### **3.1- Section de fonctionnement**

**3.1.1 RECETTES REELLE** - Il n'y a pas eu de recettes réelles de fonctionnement en 2018

#### **3.1.2 LES DEPENSES REELLES**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
011	6015	Terrains à aménager		70 000	13 251	19 %	Acquisitions de terrains
011	605	Travaux	313 230	4 280 000	59 705	1 %	Travaux de viabilité
011	6045	Ach.Et.Prest.Serv.(Terr.à Am.)	90 134	44 060	2 488	6 %	Etude de maîtrise d'œuvre
011	60612	Energie - Electricité	13 883	8 000	7 244	91 %	Eclairage public
011	608	Fr.Acc.sur Terr.en cours d'Am.	47 955	371 000	22 408	6 %	Frais d'entretien de la zone et impôts fonciers.
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 657	23 000	19 677	86 %	Intérêts arrivant à échéance des emprunts en cours + intérêts courus non échus (ICNE)
<b>Total dépenses REELLES de fonctionnement :</b>			<b>485 906</b>	<b>4 796 060</b>	<b>124 773</b>	<b>3 %</b>	

### 3.2 – Section d'investissement

3.2.1. Recettes réelles - Il n'y a pas eu de recettes réelles d'investissement en 2018

### 3.2.2. Dépenses réelles

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
16	1641	Emprunts	157 195	166 000	165 203	100 %	
<b>Total Dépeness REELLES d'investissement :</b>			<b>157 195</b>	<b>166 000</b>	<b>165 203</b>	<b>100 %</b>	

Ce budget annexe présente au 31/12/2018 un encours de **8 956 027 euros** qui se répartit entre la Banque postale à hauteur de 2 856 026,98 euros sur un taux variable de 0,68 % et une avance du budget principal de 6 100 000 euros.

La dette sur ce budget annexe est totalement sécurisée (100 % classé 1A) fixe à 0,68 % avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 11 mois.

### 3.3 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2014		1 190 954
Résultat de clôture au 31/12/2015		4 050 226
Résultat de clôture au 31/12/2016	529 138	
Résultat de clôture au 31/12/2017		989 252
<b>Dépenses 2018 :</b>		
<b>acquisitions foncières</b>	<b>13 251</b>	
<b>prestations de services</b>	<b>2 488</b>	
<b>redevances et fouilles archéologiques</b>	<b>0</b>	
<b>Fouilles pyrotechnique</b>	<b>2 791</b>	
<b>Travaux de voirie</b>	<b>56 914</b>	
<b>fluides</b>	<b>7 244</b>	
<b>Espaces verts et propreté urbaine</b>	<b>5 442</b>	
<b>taxes foncières</b>	<b>16 966</b>	

<b>emprunt remb. en capital</b>	<b>165 203</b>	
<b>intérêts emprunts</b>	<b>19 677</b>	
<b>Résultat de clôture au 31/12/2018</b>		<b>699 275</b>
<u>Dépenses 2019 :</u>		
Prestations de services	42 030	
Redevances et fouilles archéologiques	168 316	
Travaux de voirie	4 100 000	
Fluides	8 000	
Espaces verts et propreté urbaine	13 000	
Taxes foncières	18 000	
Emprunt remb. en capital	174 000	
Intérêts emprunts	22 000	
<u>Recettes 2019 :</u>		
Ventes de terrains		
<b>Résultat de clôture au 31/12/2019</b>	<b>3 846 071</b>	
<u>2020 à 2038 :</u>		
Acquisitions foncières	3 379 198	
Travaux aménagements	29 774 197	
Frais divers (diagnostic pyrotechnique, déminage, archéologiques, frais financiers ...)	5 727 119	
Remboursement emprunt	2 682 028	
Cession parcelle		24 000 000
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		2 826 940
Versements avances du budget principal		
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	6 624 000	
Remboursement emprunt capital	2 856 027	
<b>Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)</b>	<b>28 061 700</b>	

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 29 septembre 2017

#### **4- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES**

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
Investissement	-802 004,32	285 995,11	-516 009,21		-516 009,21
<b>Total :</b>	<b>-802 004,32</b>	<b>285 995,11</b>	<b>-516 009,21</b>		<b>-516 009,21</b>

#### 4.1 – Section de fonctionnement

##### **4.1.1 RECETTES REELLES**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
70	7015	Ventes de terrains aménagés		290 000	290 000	100 %	Vente de terrains CETIM
75	7588	Autres produits		0	1	-	Arrondis de TVA
<b>Total recettes REELLES de fonctionnement :</b>			<b>0</b>	<b>290 000</b>	<b>290 001</b>	<b>100 %</b>	

##### **3.1.2 LES DEPENSES REELLES**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
011	-	charges à caractère générale	6 625	27 600	4 006	15 %	Charges générales d'entretien des espaces verts, de fluides et de taxe foncière
<b>Total dépenses REELLES de fonctionnement :</b>			<b>6 625</b>	<b>27 600</b>	<b>4 006</b>	<b>15 %</b>	

4.2 – Section d'investissement - Il n'y a pas eu de mouvements en 2018 sur la section d'investissement

##### 4.3 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2015	763 854	
Résultat de clôture au 31/12/2015	773 355	
Résultat de clôture au 31/12/2016	795 380	
Résultat de clôture au 31/12/2017	802 004	
<b>2018</b>		
<b>Divers travaux</b>		
<b>Prestation de services</b>	-	
<b>Fluides</b>	<b>953</b>	
<b>Espaces publics</b>	<b>2 756</b>	

Taxes foncières	297	
Cessions parcelles (29 € / m2 )		290 000
Divers		1
<b>Résultat de clôture au 31/12/2018</b>	<b>516 009</b>	
<u>2019</u>		
Divers travaux	15 000	
Prestation de services	3 000	
Fluides	3 000	
Espaces publics	6 000	
Taxes foncières	600	
Cessions parcelles (29€ / m2 )		
<b>Résultat de clôture au 31/12/2019</b>	<b>543 609</b>	
<u>2020 - 2025</u>		
Divers travaux	412 362	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	70 000	
Cessions parcelles (29€ / m2 )		870 000
<b>Résultat de clôture au 31/12/2025</b>	<b>155 971</b>	
La vocation de la zone étant spécifique, le rythme de la commercialisation ne peut être déterminé précisément (marché de niche).		

## 5- ZAC SAINT MATHURIN

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
Investissement	-818 796,92	-66 681,00	-885 477,92		-885 477,92
<b>Total :</b>	<b>-818 796,92</b>	<b>-66 681,00</b>	<b>-885 477,92</b>		<b>-885 477,92</b>

### 5.1 – Section de fonctionnement

#### 5.1.1 – Recettes réelles

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	
70	7015	Ventes de terrains aménagés	0	506 000	122 101	24 %	Vente de terrain à TOTAL
-	-	autres	130 463	0	0		En 2017 : participation de la société Total marketing France sur les travaux de desserte du site.
<b>Total recettes REELLES de fonctionnement :</b>			<b>130 463</b>	<b>506 000</b>	<b>122 101</b>	<b>24 %</b>	

### 5.1.2 – Dépenses réelles

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	
011	6015	Terrains à aménager	601 846			-	Acquisitions de terrains
011	605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	223 840	589 611	172 395	29 %	Travaux viabilisation et voirie
011	6045	Prestations de services	30 682	16 150	16 150	100 %	Prestations de services
011	608	autres		239	238	100 %	Taxe foncière
<b>Total dépenses REELLES de fonctionnement :</b>			<b>856 368</b>	<b>606 000</b>	<b>188 782</b>	<b>31 %</b>	

### 5.2 – Section d'investissement

Il n'y a pas eu de mouvements en 2018 sur la section d'investissement

### 5.3 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture au 31/12/2015	69 183	
Résultat de clôture au 31/12/2016	92 892	
Résultat de clôture au 31/12/2017	818 797	
<b>2018</b>		
<b>Prestation de services</b>	<b>16 150</b>	
<b>Travaux</b>	<b>172 395</b>	
<b>Cessions parcelles</b>		<b>122 101</b>
<b>Taxe foncière</b>	<b>238</b>	
<b>Divers</b>		<b>0</b>
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2018</b>	<b>885 478</b>	
<u>2019</u>		
Prestation de services	6 000	
Travaux	1 500 000	
Frais divers	1 000	
Cessions parcelles		450 000
Résultat de clôture au 31/12/2019	1 942 478	
<u>2020 à 2027</u>		
Travaux (1)		
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)		

cessions parcelles		
Emprunts	100 000	
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)	2 042 478	

(1) programme à définir

## **6- ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES**

Il s'agit du premier compte administratif de ce budget annexe créer pour les zones d'activités économiques transférées en 2018

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00
Investissement	0,00	683 000,00	683 000,00		683 000,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>683 000,00</b>	<b>683 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>683 000,00</b>

### **5.1 – Section de fonctionnement**

**5.1.1 – Recettes réelles** - Il n'y a pas eu de recettes réelles de fonctionnement en 2018

### **5.1.2 – Dépenses réelles**

Ch.	Art.	Libellé	2018			
			Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
66	6611	Charges financières	7 000	7 000	100 %	
011	6015	Terrains à aménager	1 000 000	0	0 %	Les dépenses de ce budgets votés en fin d'année 2018 seront réalisées en 2019.
011	605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	20 000	0	0 %	
011	-	autres	5 000	0	0 %	
<b>Total dépenses REELLES de fonctionnement :</b>			<b>1 032 000</b>	<b>7 000</b>	<b>1 %</b>	

### **5.2 – Section d'investissement**

### **5.2.1 – Recettes réelles**

Ch.	Art.	Libellé	2018			
			Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	Explications
16	168751	Emprunts	1 032 000	690 000	67 %	Ce montant correspond à la reprise de l'emprunt de la zone transférée du TILLOY suite à la repise de la compétence obligatoire zones d'activités économiques par la CAB au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et initialement rattachée à la ville de Beauvais.
<b>Total Recettes REELLES d'investissement :</b>			<b>1 032 000</b>	<b>690 000</b>	<b>67 %</b>	

**5.2.1 – Dépenses réelles** - Il n'y a pas eu de dépenses réelles d'investissement en 2018

### 5.3 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus à ce jour, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes
<b>2018</b>		
Acquisition terrains		
Divers		
Prestation de services		
Intérêts des emprunts	7 000	
Travaux		
Emprunt		690 000
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2018</b>		<b>683 000</b>
<b>2019</b>		
Acquisition terrains	1 026 540	
travaux	70 000	
frais divers	20 000	
cessions parcelles		
Intérêt emprunt	8 100	
<b>Résultat de clôture au 31/12/2019</b>	<b>441 640</b>	
<b>2020</b>		
Travaux	15 000	
Frais divers	20 000	
Intérêts emprunt	8 100	
remboursement capital emprunt	690 000	
ventes de parcelles		prix unitaires des terrains non déterminés
<b>Résultat de clôture au 31/12/2020</b>		<b>non déterminé</b>

### ***F- PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES***

	Résultats au 31/12/2017	Résultat d'exécution 2018	Résultats au 31/12/2018(A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	30 648,22	-8 156,14	22 492,08		22 492,08
Investissement	49 136,16	-35 711,51	13 424,65	-3 371,47	10 053,18
<b>Total :</b>	<b>79 784,38</b>	<b>-43 867,65</b>	<b>35 916,73</b>	<b>-3 371,47</b>	<b>32 545,26</b>



## I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1 Recettes

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	
70	70688	Produits des services	10 818	15 000	8 434	56 %	Prestations fournies auprès des entreprises
75	752	Revenus des immeubles	152 875	150 000	127 594	85 %	Loyers des résidents et locations de salles. En diminution de 17 % par rapport à 2017.
77	774	Subventions exceptionnelles	60 412				Pas de subvention d'équilibre du budget principal en 2018
78	7815	Reprises sur provisions	11 555	7 221	7 221	100 %	Reprise des provisions constituées pour impayés de loyers, soit parce que ces loyers ont été payés, soit parce que les sommes dues sont définitivement irrécouvrables et enregistrées en créances éteintes
74	74718	Autres subventions Etat		0	5 000		Subvention de la direction départementale de la cohésion sociale au titre du contrat de ville pour le projet "créatif"
042	777	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 679	54 800	54 765	100 %	Reprises subventions invest. (contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement)
Autres dépenses de fonctionnement diverses			0	101 000	741	1 %	
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>			<b>285 338</b>	<b>328 021</b>	<b>203 755</b>	<b>62 %</b>	

(1) Hors reprise de résultats

### 1.1 Dépenses

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts (1)	CA	Taux exéc.	
012	6215	personnel affectés par la collectivité de rattachement	48 262	64 300	57 251	89 %	Remboursement des frais de personnel au budget principal
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	23 399	26 709	26 709	100 %	Principaux frais courant de fonctionnement de la pépinière, dépenses en diminution de 8 % par rapport à 2017
011	6061.	Fluides	23 303	24 000	17 890	75 %	
11	611	Prestation de services	6 375	100 535	9 044	9 %	
011	615.	Entretien et maintenance	10 642	22 090	5 620	25 %	
011	626.	Affranchissement & télécommunication	5 687	10 992	7 699	70 %	
011	63512	Taxes foncières	24 623	25 298	25 298	100 %	
011	62871	Remboursement à la collectivité de rattachement	19 887	17 345	17 345	100 %	Remboursements de frais généraux au budget principal
65	654	Créances éteintes ou admises en non-valeur	3 960	7 221	7 220	100 %	selon délibération du 15 novembre 2018
66	6611.	Charges financières	17 181	12 672	12 213	96 %	Intérêts arrivant à échéance des emprunts en cours + intérêts courus non échus (ICNE)
042	6811	Dotations aux amortissements	11 206	13 000	9 776	75 %	Amortissements des immobilisations (mouvements d'ordre) - contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040.

Autres dépenses de fonctionnement diverses	10 850	34 507	15 846	46 %	Frais divers de fonctionnement
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>	<b>205 374</b>	<b>358 669</b>	<b>211 912</b>	<b>59 %</b>	

(1) hors virement à la section d'investissement

## **2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1 Ressources**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts (1) (2)	CA	Taux exéc.	
13	1318	Subventions d'investissement	256 304	215 422	215 422	100 %	Subvention d'équilibre du budget principal
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	8 826	15 000	10 510	70 %	Cautions encaissées
040	28...	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 206	13 000	9 776	75 %	Amortissements des immobilisations - contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.
<b>TOTAL</b>			<b>276 335</b>	<b>243 422</b>	<b>235 708</b>	<b>97 %</b>	-

(1) hors reprise de résultat

(2) hors virement de la section de fonctionnement

### **2.2 Dépenses**

Ch.	Art.	Libellé	CA 2017	2018			Explications
				Crédits ouverts	CA	Taux exéc.	
16	1641	Emprunts en euros	180 000	180 000	180 000	100 %	Remboursement des échéances en capital de l'emprunt en cours sur ce budget
21	21	Immobilisation corporelles	12 584	54 390	26 211	48 %	Travaux et acquisitions matériels dont 18 000 euros pour des travaux de rénovation à l'occasion des 10 ans de la pépinière
16	165	Dépôts et cautionnements	7 358	15 000	10 444	70 %	Cautions remboursées
040	13918	Reprise de subventions	49 679	54 800	54 765	100 %	
<b>TOTAL</b>			<b>249 620</b>	<b>304 190</b>	<b>271 420</b>	<b>89 %</b>	-

(1) hors reprise de résultat

Ce budget annexe présente au 31/12/2018 un encours de **360 000 euros** auprès d'Arkéa banque filiale du crédit mutuel.

La dette sur ce budget annexe est totalement sécurisée (100 % classé 1A) fixe à 2,79 % avec une durée de vie moyenne de 1 an et 9 mois.

### III – CONSOLIDATION DES RESULTATS

	Reprise des résultats au 31/12/2017	Recettes de l'exercice 2018	Dépenses de l'exercice 2018	Résultat d'exécution 2018	Résultat d'exécution au 31/12/2018	Solde Restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2018	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Principal	2 785 308	74 531 893	67 896 627	6 635 265	9 420 573	0	9 420 573
	Assainissement	1 904 380	7 532 261	5 815 231	1 717 031	3 621 410	0	3 621 410
	SPANC	22 714	24 870	41 055	-16 185	6 529	0	6 529
	Transports	673 220	8 326 235	8 944 401	-618 166	55 054	0	55 054
	Station GNV	520 814	448 897	276 696	172 200	693 014	0	693 014
	Haut Villé	0	5 247 960	5 247 960	0	0	0	0
	Pinçonlieu	0	1 401 882	1 401 882	0	0	0	0
	Beauvais-Tillé	0	8 276 429	8 276 429	0	0	0	0
	ZAT	0	1 096 011	1 096 011	0	0	0	0
	Saint Mathurin	0	1 129 681	1 129 681	0	0	0	0
	ZA Transférées	0	14 000	14 000	0	0	0	0
	Pépinière	30 648	203 755	211 912	-8 156	22 492	0	22 492
	<b>Total Général</b>	<b>5 937 084</b>	<b>108 233 874</b>	<b>100 351 885</b>	<b>7 881 989</b>	<b>13 819 072</b>	<b>0</b>	<b>13 819 072</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Principal	-4 019 841	15 598 341	14 199 568	1 398 773	-2 621 068	-2 360 459	-4 981 527
	Assainissement	2 705 240	4 898 114	6 210 940	-1 312 827	1 392 413	-1 902 467	-510 053
	SPANC	60 866	20 699	18 248	2 451	63 317	-16 740	46 577
	Transports	-61 217	1 868 494	585 316	1 283 179	1 221 962	-401 554	820 408
	Station GNV	88 889	35 718	35 717	1	88 890	0	88 890
	Haut Villé	-861 704	5 099 145	4 810 519	288 626	-573 078	0	-573 078
	Pinçonlieu	-567 228	1 379 753	1 201 448	178 305	-388 923	0	-388 923
	Beauvais-Tillé	989 252	8 131 979	8 421 955	-289 977	699 275	0	699 275
	ZAT	-802 004	1 092 005	806 010	285 995	-516 009	0	-516 009
	Saint Mathurin	-818 797	940 898	1 007 579	-66 681	-885 478	0	-885 478
	ZA Transférées	0	690 000	7 000	683 000	683 000	0	683 000
	Pépinière	49 136	235 708	271 420	-35 712	13 425	-3 371	10 053
	<b>Ttl Inv.</b>	<b>-3 237 408</b>	<b>39 990 855</b>	<b>37 575 720</b>	<b>2 415 135</b>	<b>-822 273</b>	<b>-4 684 591</b>	<b>-5 506 864</b>
<b>CUMUL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	Principal	-1 234 533	90 130 234	82 096 195	8 034 039	6 799 506	-2 360 459	4 439 046
	Assainissement	4 609 620	12 430 375	12 026 171	404 204	5 013 824	-1 902 467	3 111 357
	SPANC	83 580	45 569	59 303	-13 734	69 846	-16 740	53 106
	Transports	612 004	10 194 730	9 529 717	665 012	1 277 016	-401 554	875 462
	Station GNV	609 703	484 615	312 413	172 201	781 904	0	781 904
	Haut Villé	-861 704	10 347 104	10 058 478	288 626	-573 078	0	-573 078
	Pinçonlieu	-567 228	2 781 635	2 603 330	178 305	-388 923	0	-388 923
	Beauvais-Tillé	989 252	16 408 408	16 698 384	-289 977	699 275	0	699 275
	ZAT	-802 004	2 188 017	1 902 022	285 995	-516 009	0	-516 009
	Saint Mathurin	-818 797	2 070 579	2 137 260	-66 681	-885 478	0	-885 478
	ZA Transférées	0	704 000	21 000	683 000	683 000	0	683 000
	Pépinière	79 784	439 464	483 332	-43 868	35 917	-3 371	32 545
	<b>Total Général</b>	<b>2 699 676</b>	<b>148 224 729</b>	<b>137 927 605</b>	<b>10 297 123</b>	<b>12 996 799</b>	<b>-4 684 591</b>	<b>8 312 208</b>

## IV - RATIOS

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	387,26	365
2	Produit des impositions directes/population	354,09	333
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	492,57	438
4	Dépenses d'équipement brut/population	81,50	79
5	Encours de la dette / population	180,87	344
6	DGF/population	99,79	95
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	42,88 %	38,0 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	82,78 %	89,90 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,55 %	18 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,72 %	78,60 %

*(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.*

*(3) Source : document «Annexe 5 - les disparités des situations communales, départementales et régionales» publié en juillet 2018 sur le site internet [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) – compte de gestion 2017*

## V - REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS CONSOLIDES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)

Répartition des dépenses				Répartition des recettes	
Rappel CA 2017	CA 2018			Rappel CA 2017	CA 2018
Reversement de fiscalité (2)					
24,97 €	24,67 €				
Culture				Impôts locaux (3)	
11,62 €	15,33 €			44,50 €	48,01 €
Environnement - déchets				Etat (5)	
14,20 €	13,98 €			19,09 €	19,58 €
Transports				Taxes diverses (4)	
8,97 €	9,07 €			14,69 €	15,29 €
Assainissement				Emprunts	
6,78 €	7,42 €			10,09 €	4,85 €
Dettes				Communes membres (7)	
7,03 €	6,04 €			3,59 €	3,94 €
Sécurité				Usagers (6)	
5,42 €	5,88 €			3,38 €	2,65 €
Sports & jeunesse				Divers	
6,01 €	5,29 €			1,21 €	2,59 €
Développement économique				Cessions foncières	
5,71 €	4,81 €			1,30 €	0,98 €
Aménagement				autres subventions	
4,32 €	3,04 €			1,49 €	0,92 €
Habitat				Région	
0,72 €	1,30 €			0,13 €	0,69 €
Enseignement				Département	
1,13 €	0,99 €			0,53 €	0,51 €
Intervention sociale et de santé					
1,43 €	0,97 €				
Tourisme					
1,02 €	0,81 €				
Famille					
0,68 €	0,39 €				



- (1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.  
 (2) reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.  
 (3) **les impôts locaux** comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les  
 (4) **les taxes** d'enlèvement des **ordures ménagères, de séjour, de redevance assainissement et du versement transport.**  
 (5) les dotations de l'Etat intègrent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie  
 (6) les recettes des usagers correspondent aux droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat  
 (7) pour l'essentiel, **remboursements par la ville de Beauvais des frais de personnels mutualisés.**



## ARRETE- SIGNATURES

La Présidente,

Caroline CAYEUX



Délibéré par le Conseil de Communauté réuni en session ordinaire

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	signatures	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BEAUVAIS	Caroline CAYEUX			
JUVIGNIES	Dominique DEVILLERS		Alain FLOCH	
BEAUVAIS	Jean-Marie JULLIEN			
SAINT-PAUL	Gérard HEDIN		Françoise DAVESNE	
BEAUVAIS	Franck PIA			
AUNEUIL	Robert CHRISTIAENS			
LA NEUVILLE EN HEZ	Jean-François DUFOUR		Gérard DUCOLLET	
BEAUVAIS	Charles LOCQUET			
BEAUVAIS	Jacques DORIDAM			
TILLE	Bruno MARCHETTI		Catherine MARTIN	
BEAUVAIS	Olivier TABOUREUX			
BAILLEUL SUR THERAIN	Béatrice LEJEUNE		Gratien CARRERE	
THERDONNE	Gilles BOITEL		Marie-Christine DESCOUTURE	
BEAUVAIS	Fatima ABLA			
BEAUVAIS	Arnaud DE SAINTE MARIE			
AUTEUIL	Martine DELAPLACE		Francis MACRON	
SAVIGNIES	Gilles DEGROOTE		Joël THIEBAUT	
WARLUI	Jean-Paul CORDIER		Christophe D'AMECOURT	
LE MONT-SAINT-ADRIEN	Jean-Luc BRACQUART		Lilian BELLAMY	
LAVERSINES	Frédéric GAMBLIN		Pierre LEFAUX	
ALLONNE	Christian SADOWSKI		Christine LEFEVRE	
RAINVILLERS	Laurent LEFEVRE		Thierry DELAS	
SAINT-LERGER-EN-BRAY	Laurent DELMAS		Jean-Pierre DROBECQ	



COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	signatures	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BERNEUIL-EN-BRAY	Jean-Louis VANDEBURIE		Christine LETELLIER	
SAINT-MARTIN-LE NOEUD	Jean-Marie DURIEZ		Christelle CARVALLO	
BEAUVAIS	Jean-Luc BOURGEOIS			
BEAUVAIS	Élisabeth LESURE			
FROCOURT	Edmond BAILLY		Daniel NEDONCHEL	
LITZ	Jean-Jacques DEGOUY		Tristan LESCUYER	
BONLIER	Alain DRUJON		Guy PROUCELLE	
REMERANGLES	Hubert PROOT		Henry ANDERSEN	
BEAUVAIS	Claude POLLE			
BRESLES	André DUTHOIT			
MAISONCELLE-SAINT-PIERRE	Noël VERSCHAEVE		Daniel LCONTE	
GOINGOURT	Jacques BILLORE		Catherine GAUCHERAND	
LE FAY SAINT QUENTIN	Nelly DEBRYE		Christiane HERMAND	
VELENNES	Jean-PAUL TERNISIEN			
FOUQUENIES	Jean-Louis CHATELET		Roger Nicolas	
BEAUVAIS	Laurent SAULNIER			
BEAUVAIS	Pierre MICHELINO			
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	Serge COURTOIS		Marcel DUFOUR	
BEAUVAIS	Catherine THIEBLIN			
BRESLES	Dominique CORDIER			
GUIGNECOURT	Philippe DESIREST		Dominique LEDE	
BEAUVAIS	Françoise BRAMARD			
BEAUVAIS	Florence ITALIANI			
LAFRAYE	Marie Claude DEVILLERS		Yves PAUL	
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	Michel ROUTIER		Frédéric CARDOT	
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	Claudine GEOFFROY		Guy BECQUET	
BEAUVAIS	Denis NOGRETTE			
BEAUVAIS	Corinne CORILLION			



COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	signatures	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ROCHY-CONDE	Yves SAJOT		Ingrid MANIER	
MILLY-SUR THERAIN	Christophe de l'HAMAIDE		Nathalie MELLIER	
BEAUVAIS	Anne GEFFROY			
NIVILLERS	Joël LIONNET		Catherine SAVALLE	
BRESLES	Anne FUMERY			
BEAUVAIS	Jacqueline FONTAINE			
HERCHIES	Jean-Charles PAILLART		Gilles MARY	
BEAUVAIS	Guylaine CAPGRAS			
FOUQUEROLLES	Philippe VAN WALLEGHEM		Dominique CARPIER	
BEAUVAIS	Béatrice PERNIER			
HAUDIVILLERS	Sylvain FRENOY		Serge DACHON	
TROISSEREUX	Jean-Luc SAUVE		Catherine GUYOT	
LA RUE SAINT PIERRE	Patrick SIGNOIRT		Christiane RENAUX	
BEAUVAIS	Thibaud VIGUIER			
BEAUVAIS	Cécile PARAGE			
FONTAINE-SAINT-LUCIEN	Laurent DELAERE		Myriam DEBRAINE	
BEAUVAIS	Aysel SENOL			
BEAUVAIS	Jérôme LIEVAIN			
BEAUVAIS	Mamadou LY			
BEAUVAIS	Philippe VIBERT			
BEAUVAIS	David ILLIGOT			
BEAUVAIS	Christophe GASPART			
BEAUVAIS	David NEKKAR			
BEAUVAIS	Charlotte COLIGNON DUROYON			
HERMES	Grégory PALANDRE			
BEAUVAIS	Salima NAKIB			
AUX MARAIS	Christophe TABARY		Jeremy HORCHOLLE	
BEAUVAIS	Grégory NARZIS			



COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	signatures	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BEAUVAIS	Mehdi RAHOUI			
BEAUVAIS	Mohrad LAGHRARI			
AUNEUIL	Nathalie KABILE			
BEAUVAIS	Benoît MIRON			
BEAUVAIS	Antoine SALITOT			
BEAUVAIS	Chanez HERBANNE			
BEAUVAIS	Élodie BAPTISTE			
Auchy-la-Montagne	Alain ROUSSELLE		Francis JOLY	
Beauvais	Ada DJENADI			
Beauvais	Aissé TRAORE			
Beauvais	Nathalie BERTOIS			
Beauvais	Nicole WISSOTZKY			
Crèvecœur le grand	André COËT			
Crèvecœur le grand	Aymeric BOURLEAU			
Francastel	Hubert VANYSACKER		Denis PORQUIER	
Hermes	Manuel BALACHE			
La chaussé du Bois d'Ecu	Bruno GRUEL		Serges ANTY	
Le Saulchoy	Jean-jacques DUBOIS		Jean-Louis LUCAS	
Luchy	Erik MULLOT		José DESCHAMPS	
Maulers	Jean-Pierre SENECHAL		Cyr SAULNIER	
Muidorge	Didier LEBESGUE		Dominique DUPILLE	
Rotangy	Régis LANGLET		Patrick ANTROPE	

**D2 - ARRETE- SIGNATURES**

Présenté par la Présidente,

Nombre de membres en exercice : 101

Nombre de membres présents : 61

**Budget Principal :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Assainissement :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Transports :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Station Gaz Naturel pour Véhicules :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe ZAC du Haut Villé :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe zone de Pinçonlieu :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Zone de Beauvais-Tillé**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Zone d'Activités technologiques**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe ZAC Saint Mathurin**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe ZAE transférées :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

**Budget annexe Pépinière et hôtel d'entreprises :**

Nombre de suffrages exprimés :

VOTE : Pour : 77 Abstentions : 4 Contre : 0

Délibéré par le Conseil de Communauté réuni en session ordinaire

A Beauvais, le 28 juin 2017

Les membres du Conseil  
de Communauté,

